

SOCOFE

À l'affût du futur.



RAPPORT ANNUEL 2021





~

RAPPORT ANNUEL

2021

06

**Message du
Directeur général**

09

Focus

Rencontre entre
Tinne Van der Straeten
et Jean-Marie Bréban.....10

15

À propos de SOCOFE

Vision, missions, valeurs.....15
Nos organes de gestion.....17

S O M M N

19

Nos participations

Elia.....	21
Fluxys.....	33
Éolien offshore.....	47
Stockage d'énergie.....	53
Eau.....	57
Autres.....	63

67

Informations financières

Chiffres-clés.....	68
Rapport de gestion.....	70
Comptes annuels.....	73
Rapport du commissaire.....	87
Rapport de rémunération.....	93

TABLE



**MESSAGE DU
DIRECTEUR GÉNÉRAL**

2020 préfigurait notre évolution, avec la définition d'une vision pour SOCOFE 2.0 et des missions qui baliseront nos actions durant les prochaines années. Celles-ci traduisent notre motivation à être un acteur clé de la transition environnementale et ce, au profit des entreprises et des citoyens wallons ainsi que de nos actionnaires.

2021 a été l'année où nous avons pu traduire toutes ces intentions en actes concrets. Le changement annoncé est résolument en marche : nous nous sommes renforcés, nous avons élargi notre réseau, tissé des liens, ouvert des portes, démontré notre expertise... En d'autres termes, les jalons sont posés pour nous permettre de réaliser nos ambitions.

SOCOFÉ, prête pour affronter les défis de la transition

Depuis la mi-2021, SOCOFE peut compter sur une toute nouvelle équipe, avec l'arrivée de trois cadres à l'expertise et aux compétences complémentaires, tous déterminés à collaborer au développement de projets inspirés et inspirants pour la transition environnementale.

Au travers de notre nouvelle Charte de Gouvernement d'entreprise, nous avons optimisé notre gouvernance interne. Et avec la sortie de VENTIS tout début 2021, puis de BeTV et de la SWDE, notre portefeuille de participations a, lui aussi, connu quelques remaniements. Par contre, nous n'avons pas pu avancer suffisamment sur le désinvestissement souhaité de nos participations en PUBLIPART et en LUMINUS.

En revanche, nous avons procédé à un examen attentif de notre positionnement de marché ainsi que de l'ensemble des moyens financiers et opérationnels dont nous disposons pour atteindre nos objectifs à l'horizon 2030. Et nous avons défini une stratégie d'investissement sur laquelle nous appuyer pour jouer pleinement notre rôle de financier et d'architecte de projets de la transition environnementale.

Une nouvelle image

Tout ce bouillonnement et cette professionnalisation se traduisent dans un nouveau slogan soulignant désormais notre marque : **SOCOFÉ, à l'affût du futur**. Un nouveau site, une communication plus proactive, une équipe pleine d'idées et extrêmement motivée... SOCOFE est prête pour imaginer et investir dans la Wallonie de demain !

Parallèlement à cette transition interne, nous avons préparé le terrain pour chacune de nos trois missions. Du côté d'ELIA et FLUXYS, nous avons renforcé la concertation avec les instances de PUBLI-T et PUBLIGAZ dont nous sommes l'actionnaire le plus important depuis 2019. Nous avons aussi posé les bases de la mise en place d'un écosystème autour des deux GRT, ELIA et FLUXYS. Je suis particulièrement heureux de l'accord signé entre FLUXYS et des universités et centres de recherche francophones à l'initiative de SOCOFE, fin 2021.

Et ce n'est qu'un début. Un autre projet est sur la table avec ELIA, à qui nous voulons aussi faire profiter de tout le potentiel d'innovation wallon.

En ce qui concerne l'éolien offshore, avec l'inauguration de SEAMADE, nous pouvons nous réjouir du fait qu'aujourd'hui, les trois parcs dans lesquels nous avons investi sont parfaitement opérationnels. Bien entendu, avec OTARY et nos partenaires du Nord et du Sud du pays, nous nous préparons à nous positionner dans le cadre des projets de la future Zone Princesse Elisabeth.

SOCOFÉ se renforce donc et se diversifie peu à peu. Nous sommes prêts à aller parfois sur des terrains où l'on ne nous attend pas nécessairement. Cette audace nous permettra de réaliser notre troisième mission et d'embrasser un maximum d'initiatives contribuant à la transition environnementale au profit de la Wallonie. Pour cela, nous sommes déterminés à prendre plus de risques, dans des projets plus audacieux et pas forcément de grande taille.

Créer la confiance

Comme le souligne la Ministre fédérale de l'Énergie, Tinne Van der Straeten, avec qui j'ai eu le plaisir d'échanger dans le cadre du focus de ce rapport 2021, en tant qu'acteur à la fois financier et industriel, l'atout majeur de SOCOFE est de créer de la confiance. Nous avons initié de nombreuses démarches et rencontres pour tisser des liens avec une série d'acteurs publics ou privés wallons, notamment les gestionnaires de réseaux de distribution RESA et ORES, mais aussi les intercommunales de développement économique wallonnes ou encore certaines sociétés privées. Ce maillage porte ses fruits puisqu'aujourd'hui, une série de dossiers sont à l'étude pour être déployés en Wallonie dans un futur proche.

Nous sommes prêts à concrétiser le futur !

En 18 mois à la barre de SOCOFE, je suis particulièrement fier du chemin parcouru. Aujourd'hui, SOCOFE est prête à relever les défis qu'elle s'est fixés, non seulement d'un point de vue opérationnel et financier, mais aussi grâce à la motivation et l'ambition de toute l'équipe et l'intérêt que nous suscitons sur le marché. Grâce aussi, je tiens à le souligner, au soutien de son Conseil d'administration. J'en profite d'ailleurs pour souhaiter plein succès à notre nouveau Président, Bernard Thiry, nommé le 20 janvier 2022 et remercier vivement Julien Compère pour sa contribution active au développement de SOCOFE !

2022 s'annonce comme l'année de nouveaux investissements pour SOCOFE !

Jean-Marie Bréban
Directeur général

Date de rédaction de ce rapport : 28 février 2022



FOCUS

Interview croisée
de Tinne Van der Straeten, Ministre fédérale de l'Énergie,
et de Jean-Marie Bréban, Directeur général de SOCOFE

RENCONTRE



Tinne Van der Straeten

Ministre fédérale de l'Énergie

Chez SOCOFE, nous estimons que les astres n'ont jamais été aussi bien alignés en matière de transition environnementale. Qu'en pensez-vous ?

Tinne Van der Straeten : Je suis tout à fait d'accord, et en même temps, il n'y a pas d'autre option ! Si nous voulons limiter le réchauffement climatique à 1,5 C° comme nous nous y sommes engagés dans l'accord de Paris, il ne nous reste plus beaucoup de temps. Outre le Green Deal européen, j'ajouterai que le ralentissement économique dû à la pandémie de Covid a eu comme effet positif l'élaboration de plans de relance ambitieux, tant au niveau européen que belge. Un tiers du Plan de relance fédéral belge est tout de même consacré à des projets dans l'énergie ! Après la seconde guerre mondiale, nous

avons aussi connu une grande crise, et en investissant dans les infrastructures avec les moyens publics couplés à l'argent privé, comme nous allons le faire maintenant, nous avons réussi à reconstruire la société. Alors oui, les astres sont alignés. Maintenant, il faut que tout le monde agisse : les hommes et les femmes politiques, mais aussi les industriels et les citoyens à leur niveau.

L'énergie n'est-elle pas un des portefeuilles les plus passionnants ?

Tinne Van der Straeten : Absolument ! Souvent, on voit l'énergie en termes de problèmes et de difficultés. Tandis que pour moi, c'est un domaine d'opportunités et de solutions. L'énergie est un catalyseur. On l'a vu dans notre



Jean-Marie Bréban

Directeur général de SOCOFE

histoire : toutes les grandes évolutions de la société sont passées par l'énergie. Le charbon, le pétrole, l'électrification... C'est passionnant de faire évoluer une société via l'énergie !

La hausse des prix de l'énergie, une motivation supplémentaire pour accélérer le mouvement ?

Tinne Van der Straeten : Bien sûr ! Mais avec ce gouvernement fédéral, nous avons déjà pas mal avancé en ce sens. Par exemple en décidant de tripler la capacité éolienne existante en mer du Nord, alors qu'avant il était question de la doubler. Cela permettra de satisfaire la consommation électrique de tous les foyers belges ! La mer du Nord deviendra ainsi la plus grande

centrale de production d'électricité. En ce qui concerne la volatilité des prix de l'énergie, dommage que nous n'ayons pas investi davantage ces vingt dernières années, car la seule technologie dont les coûts baissent aujourd'hui, c'est celle des énergies renouvelables comme le solaire et le vent. Mais rien ne sert de s'appesantir sur le passé. Il nous faut avancer et regarder vers le futur. La Belgique est peut-être un petit pays, mais nous avons toujours été bien placés sur la carte de l'énergie. Nous avons toujours eu l'esprit pionnier et avons été parmi les premiers en mer du Nord. Cela nous donne confiance dans le fait que nous avons tout pour réussir le switch énergétique vers une Belgique 100% renouvelable.

La transition, synonyme d'opportunités ?

Jean-Marie Bréban : Tout à fait ! Je retiens cette phrase d'Ursula von der Leyen qui disait que la transition environnementale et le Green Deal doivent être un plus pour la planète, mais aussi pour l'homme et pour l'économie. Je suis vraiment convaincu que les investissements en lien avec cette transition vont être sources de développement économique pour la Belgique, et pour la Wallonie qui intéresse plus particulièrement SOCOFE. À condition bien entendu d'avoir les bonnes idées, de prendre les bonnes décisions, de permettre le développement des bonnes filières, d'avoir les bons soutiens politiques et d'opérer, le cas échéant, le changement de mentalité nécessaire. Mais nous avons de nombreux atouts pour y parvenir ! En Wallonie, nous avons des talents, tant au sein du monde académique et scientifique qu'industriel, mais aussi au sein des acteurs publics, locaux notamment, dont le dynamisme contribuera au succès des projets de la transition ! Et SOCOFE comme outil d'investissement...

Tinne Van der Straeten : Je suis également convaincue à 100% que la transition est une bonne chose pour la société dans son ensemble. Et nous n'imaginons pas la transition sans nos entreprises et nos industriels belges. Nous aurons besoin d'eux pour fournir l'acier des éoliennes, par exemple. Je pense que SOCOFE peut jouer un rôle clé dans la construction de cet avenir. En tant qu'acteur à la fois financier et industriel, son atout majeur est de créer de la confiance. SOCOFE joue en Wallonie un rôle de courroie de transmission, et c'est important. Vous faites le lien entre le privé et le public, mais aussi entre l'énergie éolienne produite au Nord et son utilisation en Wallonie, par exemple.

La collaboration entre partenaires privés et publics est-elle un modèle d'avenir ?

Tinne Van der Straeten : Combiner investissement privé et public est exactement l'esprit du Plan de relance. D'ailleurs, dans le cadre de l'appel à projets du fonds de transition énergétique, je suis très contente de constater que nous recevons de plus en plus de projets qui ne relèvent pas uniquement de la recherche fondamentale, mais aussi de la recherche industrielle.

Jean-Marie Bréban : C'est tout à fait ce modèle qui a été adopté dans le projet de stockage par batteries à grande échelle ESTOR- LUX, à Bastogne. En l'absence de mécanismes de soutien dédiés à ce genre de projet, nous avons mis en place un business model novateur, et aujourd'hui, ESTOR-LUX fait des petits. Nous travaillons actuellement au développement d'autres projets dans plusieurs domaines avec des partenaires privés et/ou publics sur le territoire wallon.

« La collaboration entre FLUXYS et ELIA permettra de répondre à 100% aux besoins des citoyens et des entreprises. »

Jean-Marie Bréban

« La Belgique est peut-être un petit pays, mais nous avons toujours été bien placés sur la carte de l'énergie. »

Tinne Van der Straeten

« SOCOFE et les acteurs wallons ont prouvé leurs compétences et professionnalisme dans la première zone offshore. Nous comptons bien sûr nous positionner dans la future Zone Princesse Elisabeth. »

Jean-Marie Bréban



Quelles pistes voyez-vous pour résoudre l'équation délicate de l'équilibre entre l'offre et la demande malgré l'intermittence de l'énergie renouvelable ?

Tinne Van der Straeten : D'une part il y a la technologie, de l'autre les GRT, dont le job va radicalement changer. Dans un système énergétique 100% renouvelable et durable, l'intermittence est un réel défi pour le système énergétique. Il faudra donc des capacités de stockage et de flexibilité pour assurer la sécurité d'approvisionnement. Pour le moment, nous sommes dans une phase de transition et c'est donc normal qu'il y ait de l'inquiétude. Mais je suis contente de constater que le système de CRM (mécanisme d'investissement) a attiré plusieurs projets de batteries, dont un à Stevin, où l'éolien offshore est connecté au réseau terrestre d'ELIA. Cela permettra de stabiliser la production éolienne en mer du Nord. Avec l'augmentation des capacités de flexibilité, on va peu à peu diminuer le recours au mécanisme du CRM. Je suis donc convaincue qu'ensemble, on va trouver la réponse à l'intermittence. Ce pays compte en tout cas des entreprises, mais aussi des entités fédérales et régionales prêtes à relever le défi.

Comptez-vous sur les Belges dans le développement de la seconde zone offshore Princesse Elisabeth ?

Tinne Van der Straeten : Je ne vois pas comment je ne peux pas compter sur eux ! C'est vrai que notre côte est petite, mais nous sommes quand même un des leaders dans la technologie éolienne, et le sixième pays en termes de capacités éoliennes offshore sur le plan mondial ! Je constate surtout qu'aujourd'hui, nos entreprises belges sont un peu partout : en Ecosse, aux Etats-Unis, à Oman... En tout cas, si nous n'avons pas de Belges dans la Zone Princesse Elisabeth, je serai très déçue. Mais je n'ai pas de raison de douter.

Jean-Marie Bréban : En ce qui concerne SOCOFE, nous avons clairement l'ambition de nous positionner avec les acteurs wallons déjà présents dans l'éolien offshore, mais aussi avec nos amis du Nord du pays, avec lesquels nous sommes déjà impliqués aujourd'hui et avec lesquels nous siégeons d'ailleurs en PUBLI-T et PUBLIGAZ, actionnaires de référence en ELIA et FLUXYS. Nous avons déjà prouvé nos compétences et notre professionnalisme dans la première zone offshore. Maintenant, indépendamment de la construction des parcs éoliens,

l'important sera de développer les filières industrielles qui vont pouvoir profiter du développement de ce triplement de capacité d'éolien offshore, et si possible en Wallonie.

Grâce notamment à ELIA et FLUXYS, la Belgique occupe une place centrale dans le transport de l'énergie. Comment voyez-vous l'avenir de ces deux GRT ?

Tinne Van der Straeten : Ils sont tout à fait essentiels pour la sécurité énergétique de notre pays, mais aussi pour la transition car sans infrastructures, on ne pourra rien faire. Si les GRT sont essentiels, les GRD le sont aussi. Les investissements d'ELIA et de FLUXYS s'inscrivent aujourd'hui dans la logique de la transition. C'est le cas avec la stratégie hydrogène de FLUXYS et celle du renouvelable pour ELIA. Mais selon moi, on doit aller un pas plus loin. Pour le moment, on a d'un côté l'électricité, et de l'autre les molécules comme le gaz naturel aujourd'hui, et l'hydrogène vert et le CO₂ demain. Chacun a son système. Or je suis convaincue qu'ELIA et FLUXYS seraient encore plus forts si on intégrait les deux systèmes. Je suis déjà contente de voir que des petits pas entre les deux GRT sont réalisés. Mais ces différents réseaux doivent être réfléchis ensemble.

« En tant qu'acteur à la fois financier et industriel, l'atout majeur de SOCOFE est de créer de la confiance. »

Tinne Van der Straeten



« Dans l'énergie, il faut toujours penser à long terme et agir à court terme. »

Tinne Van der Straeten



Jean-Marie Bréban : Dans cette vision, l'idée est que le mix énergétique réponde vraiment aux besoins des industries et des citoyens et ce, au bon endroit au bon moment. Cela signifie qu'à certains endroits, il y aura peut-être un déficit d'électrons qui sera compensé par des molécules, tandis qu'à d'autres ce sera l'inverse. En ce qui concerne la Wallonie, la capture du CO₂ sera peut-être un axe plus développé sur la dorsale wallonne étant donné le nombre d'industries présentes. Certains investissements planifiés par ELIA sont cruciaux. Je trouve cette vision essentielle et SOCOFE compte y travailler : la collaboration entre les deux GRT permettra de répondre à 100% aux besoins des citoyens et des entreprises.

Pour terminer, comment imaginez-vous le paysage énergétique dans dix ou quinze ans ?

Jean-Marie Bréban : On vivra certainement dans un monde totalement différent. Tant les processus de production que ceux de consommation vont changer, au niveau des entreprises mais également des citoyens. Demain, ce sera peut-être la batterie de notre voiture qui fera tourner la machine à laver pendant que nous dormons. Comme vous le savez, SOCOFE est en train d'écrire la deuxième partie de son histoire, avec une nouvelle équipe, une

nouvelle vision et de nouvelles missions. Dans dix ans, nous aurons construit un véritable écosystème autour d'ELIA et de FLUXYS en Wallonie. Bien évidemment, nous serons aussi présents dans la Zone Princesse Elisabeth. Et puis, comme nous le faisons déjà avec ESTOR-LUX, nous travaillerons davantage avec les acteurs locaux wallons privés et publics pour créer et investir dans des projets porteurs pour la transition de notre Région. Nous aurons aussi permis d'optimiser la collaboration, essentielle pour la transition, entre GRT et GRD. Là aussi, SOCOFE peut endosser le rôle de facilitateur. Sans cette collaboration, les adaptations de nos modes de consommation ne seront pas possibles.

Tinne Van der Straeten : Dans dix ans, on sera autour de 2030, cela veut dire que notre Zone Princesse Elisabeth sera opérationnelle et que les investissements dans l'hydrogène seront réalisés. On aura alors accompli de grandes étapes que nous sommes en train de démarrer aujourd'hui. Dans l'énergie, il faut toujours penser à long terme et agir à court terme. Alors moi je me projette plutôt en 2050. L'avenir va demander d'énormes investissements, et dans un contexte complexe. À un

« L'énergie est un catalyseur. Toutes les grandes évolutions de la société sont passées par l'énergie. »

Tinne Van der Straeten

moment, cela va nécessiter des décisions d'investissements. Mais rappelez-vous quand vous avez commencé dans l'éolien offshore, il y a vingt ans, c'était une grande inconnue pour tout le monde : les banques, les avocats... Personne n'avait jamais travaillé dans un tel contexte. Pourtant on a réussi car il y avait une ambition, une vision. Alors je conclurai en citant Sénèque : « Il n'y a point de vent favorable pour celui qui ne sait dans quel port il veut arriver. » Pour moi, le plus important est de mettre l'objectif devant nous. Si nous savons où nous voulons aller, nous y arriverons !

Date de l'interview : 27 janvier 2022

« Je suis convaincu que les investissements en lien avec la transition vont être sources de développement économique pour la Belgique et pour la Wallonie. »

Jean-Marie Bréban





SOCOFE, l'outil
d'investissement
des pouvoirs
locaux wallons
dans la transition
environnementale

Notre vision

SOCOFE est à la fois financier et architecte de projets en faveur de la transition environnementale. Notre priorité est de garantir aux citoyens et aux entreprises de Wallonie la sécurité d’approvisionnement en énergie à un coût compétitif ainsi que la stabilité des réseaux. Et face aux défis environnementaux de notre société, nous sommes à l’affût des opportunités d’investissement au profit du développement économique en Wallonie.

Nos missions

1.

Etre l’architecte d’un écosystème autour d’ELIA et de FLUXYS

SOCOFE défend les intérêts wallons dans un contexte fédéral et international. Notre priorité est de garantir aux citoyens et aux entreprises de Wallonie la sécurité d’approvisionnement en énergie à un coût compétitif, ainsi que la stabilité des réseaux dont la transformation est inéluctable. Nous veillons aussi à maximiser l’impact économique et technologique d’ELIA et FLUXYS pour la Wallonie et ses entreprises.

2.

Consolider notre rôle pionnier et de référence dans l’éolien offshore

Forts de notre expérience dans les parcs éoliens en mer du Nord, nous veillerons à intégrer les projets de la seconde zone offshore belge (Zone Princesse Elisabeth). Nous pourrions également envisager des projets sur le territoire européen. Il est essentiel de garantir une diversification de nos revenus, d’assurer un rendement intéressant à nos actionnaires, tout en permettant des retombées économiques pour les entreprises wallonnes.

3.

Soutenir le développement de projets innovants et structurants

Nous voulons jouer pleinement notre rôle de financier, de chef d’orchestre ou de support pour des projets qui, avec d’autres acteurs publics ou privés, soutiennent la transition environnementale et l’économie de la Wallonie. Qu’ils soient liés ou non à des activités régulées, avec des revenus assurés ou moins prévisibles.

Nos valeurs

CRÉATIVITÉ

Nous sommes là pour envisager des solutions innovantes, parfois décalées, souvent diversifiées et inspirées par un changement positif.

RESPONSABILITÉ

Nous nous engageons dans des projets porteurs de sens et sommes convaincus de la raison d'être de nos actes. Nous avons aussi le devoir de gérer positivement les conséquences de nos actions.

AGILITÉ

Nous ne voulons pas gérer le changement mais l'anticiper et le rendre possible. Nous nous adaptons sans cesse pour nous développer en accord avec le monde dans lequel nous évoluons.

AUDACE

Il y a une part de risque et d'inattendu dans notre entreprise. Mais notre audace est aussi synonyme de vaillance, de magie et de progrès.

Nos organes de gestion (au 31 mars 2022)

Conseil d'administration

PRÉSIDENT

J. COMPERE
(jusqu'au 30/09/2021)
B. THIRY
(depuis le 20/01/2022)

VICE-PRÉSIDENT

D. DONFUT

ADMINISTRATEURS

O. BOUCHAT
J. CHANTEUX
F. COLLARD
S. DE SIMONE
F. FRANSSSEN
B. GEMENNE (depuis le 24/03/2022)
J.-P. HANSEN (jusqu'au 19/01/2022)
F. HERRY
C. HOUGARDY
A. JEUNEHOMME
P. LALLEMAND
R. MOENS
J.-F. NUYTENS
A. PALMANS
J.-P. PARMENTIER (jusqu'au 30/11/2021)
J. PIETTE
P. ROBERT
M. VAN DEN KERKHOVE
O. VANDERIJST
B. VERWILGHEN (depuis le 9/12/2021)

DIRECTEUR GÉNÉRAL

J.-M. BREBAN

SECRÉTAIRE

E. ROLAND
(depuis le 29/04/2021)

Comité stratégique

PRÉSIDENT

O. BOUCHAT
(depuis le 24/06/2021)
J. COMPERE
(jusqu'au 24/06/2021)

MEMBRES

O. BOUCHAT
(jusqu'au 24/06/2021)
J. COMPERE
(entre le 24/06/2021
et le 30/09/2021)
D. DONFUT
A. JEUNEHOMME
(depuis le 24/06/2021)
P. LALLEMAND
(depuis le 24/06/2021)
R. MOENS
(depuis le 24/06/2021)
J. PIETTE
B. THIRY
(depuis le 20/01/2022)
O. VANDERIJST

Comité d'audit

PRÉSIDENT

A. JEUNEHOMME

MEMBRES

J.-P. PARMENTIER
(jusqu'au 30/11/2021)
P. ROBERT
B. VERWILGHEN
(depuis le 09/12/2021)

Comité de nomination et de rémunération

PRÉSIDENT

F. COLLARD

MEMBRES

J. COMPERE
(jusqu'au 30/09/2021)
F. HERRY
B. THIRY
(depuis le 20/01/2022)
M. VAN DEN KERKHOVE

Les missions et modalités de fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités constitués en son sein, de même que les droits, devoirs et règles de conduite des administrateurs et de la direction sont définis dans la Charte de Gouvernement d'entreprise adoptée en 2007 et mise à jour pour la dernière fois en mai 2021.

En effet, dans un souci de transparence et d'efficacité, SOCOFE a eu très tôt la volonté de se fixer des règles de gouvernance strictes. Le respect de celles-ci constitue indéniablement un atout, non seulement pour ses actionnaires communaux et financiers, mais également pour ses partenaires et l'ensemble des interlocuteurs professionnels et financiers extérieurs.



NOS PARTICIPATIONS



ELIA



Moteur de la transition énergétique

ELIA est une entreprise stratégique pour la Belgique et son économie. Occupant une place centrale en Europe, le gestionnaire de réseaux de transport d'électricité belge est un acteur majeur de notre sécurité d'approvisionnement.

ELIA EN BREF

- ELIA transporte l'électricité des producteurs vers les gestionnaires de réseaux de distribution et les grands consommateurs industriels.
- ELIA GROUP est composé de deux GRT d'électricité : ELIA TRANSMISSION BELGIUM (Belgique) et 50HERTZ (Allemagne).
- Dans le top 5 des GRT européens.
- Plus de 8.741 km de lignes et de câbles haute tension en Belgique.
- Via ELIA, la Belgique figure parmi les pays européens les plus ouverts et les mieux interconnectés.

Nous avons besoin d'un réseau fiable, abordable et interconnecté

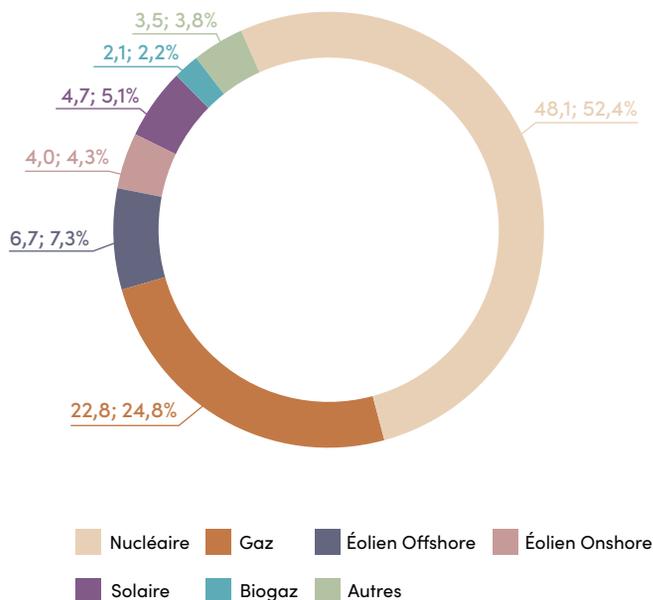
Digitalisation, croissance de la production décentralisée, énergie intermittente, augmentation des flux internationaux... L'évolution de notre système électrique place ELIA face à d'énormes défis. Dans le contexte de transition environnementale ambitieux dans lequel l'Europe tout entière s'est engagée, le GRT agit sur tous les fronts pour anticiper, et continuer d'assurer son rôle clé dans la sécurité énergétique de notre pays.

Selon les scénarios énergétiques à long terme, il est plus que probable que les réseaux électriques vont devenir l'épine dorsale d'un système énergétique plus durable. ELIA GROUP, qui a réintégré le BEL 20 en mars 2021, prend une part active dans cette grande transformation, tout en gardant à l'esprit sa mission prioritaire : contribuer à assurer, conjointement avec les autorités publiques, un approvisionnement fiable en électricité en Belgique et ce, dans un environnement de plus en plus contraignant lié à l'intermittence. Il en va notamment de la compétitivité de nos entreprises.

En vue de préparer son réseau électrique au futur, ELIA travaille sur trois axes prioritaires : le renforcement et l'extension du réseau 380 kV, le développement du réseau offshore, et le renforcement et l'extension de sa capacité d'interconnexion avec les pays voisins (connexions ALEGrO, BRABO, Horta-Avelgem...). La sécurité d'approvisionnement reste sa priorité et celle de tous ses actionnaires. Via PUBLI-T et PUBLIPART, SOCOFE accompagne le GRT d'électricité belge dans ses ambitions, tout en se faisant le relais des intérêts wallons.



MIX ÉNERGÉTIQUE 2021 POUR LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ (TWh; %)





©ELIA



L'UNION EUROPÉENNE APPROUVE LE CRM BELGE

2021 a connu des avancées décisives dans la mise en œuvre du mécanisme de rémunération de la capacité (CRM) belge. Celui-ci vise à pallier une éventuelle pénurie temporaire d'électricité et ainsi garantir la sécurité d'approvisionnement. Le 27 août 2021, après une enquête approfondie, la Commission européenne a autorisé, en vertu des règles de l'Union européenne en matière d'aides d'Etat, le CRM belge, en tenant compte notamment de la décision prise par notre pays de sortir du nucléaire d'ici 2025. Il s'agit du premier mécanisme de capacité approuvé par la Commission depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement européen sur l'électricité. La première enchère CRM s'est ainsi tenue en 2021. Elle s'est clôturée le 21 octobre, avec la sélection de quarante projets.

LA FEUILLE DE ROUTE D'ELIA VERS LE ZÉRO CARBONE

1. ÉQUILIBRE

À l'heure actuelle, l'Europe ne dispose pas assez de sources d'énergie renouvelable pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. L'Europe en aura suffisamment pour l'électrification directe, mais devra importer des molécules vertes pour l'électrification indirecte. Cependant, pour pouvoir satisfaire la demande directe, l'Europe doit absolument accélérer le développement annuel du renouvelable, améliorer l'efficacité de ses réseaux électriques et construire davantage d'interconnexions.

2. FLEXIBILITÉ

Par essence, les énergies renouvelables sont intermittentes. L'étude d'ELIA affirme que pour faire face aux fluctuations saisonnières, il faudra redessiner le système afin d'y apporter de la flexibilité.

3. ADÉQUATION

Même avec un haut niveau d'interconnexion et de flexibilité des consommateurs finaux, ELIA estime qu'un volume significatif de capacités « dispatchables », à activer pour une période limitée, sera nécessaire jusqu'en 2050 pour couvrir les périodes de plusieurs semaines où la production de renouvelable sera faible et la demande élevée.

5 GW

La capacité de production d'électricité solaire de notre pays a fortement augmenté ces dernières années, pour atteindre environ 5 GW aujourd'hui.

Relever les défis de la transition énergétique

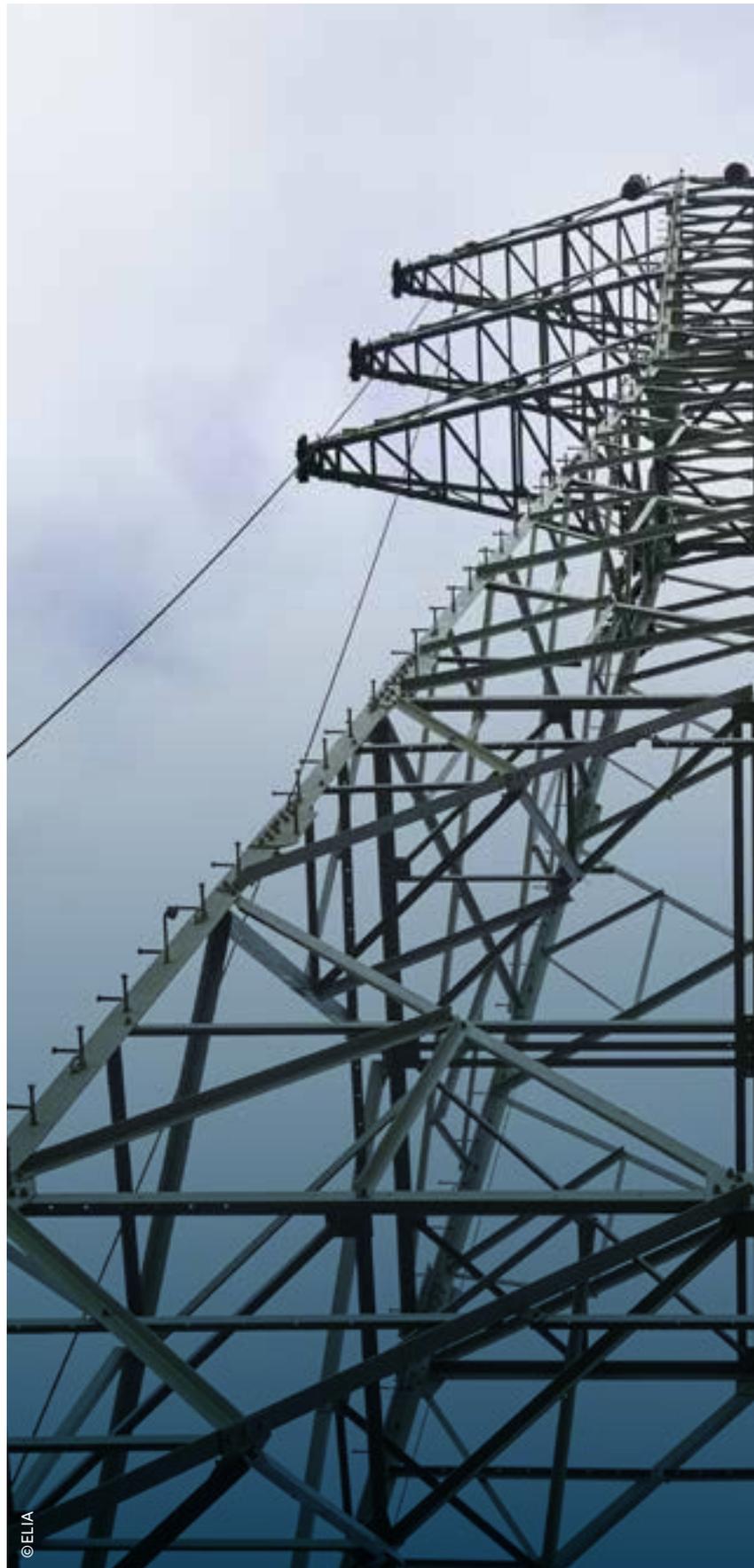
En tant que gestionnaire du réseau haute tension, ELIA a un rôle important à jouer pour réaliser les engagements climatiques de la Belgique. Cela passera entre autres par le développement des infrastructures nécessaires à l'intégration des énergies renouvelables et par l'augmentation de l'interconnexion de notre pays, qui permettra à tout moment d'aller chercher l'énergie la moins polluante et au moindre coût là où elle est produite. Mais aussi par l'innovation, afin d'organiser la flexibilité nécessaire pour que production et consommation soient équilibrées en permanence.

Anticiper

L'offre croissante d'énergie renouvelable pousse ELIA à davantage d'anticipation face à l'impact que peuvent avoir les phénomènes naturels sur le système électrique. Comme l'éclipse solaire qui a couvert le territoire belge le 10 juin 2021 pendant près de 2 heures. Durant celle-ci, la production électrique sur notre territoire a diminué de 15%. Ce genre d'événement requiert de l'anticipation et une bonne coordination, mais aussi la création de nouveaux outils permettant d'offrir plus de flexibilité au système électrique.

Redessiner le modèle de marché

La digitalisation et l'adoption de véhicules électriques et des pompes à chaleur ouvrent la voie à de nouveaux modes d'interaction avec le système électrique pour les consommateurs. La flexibilité inhérente à ces appareils, couplée aux technologies digitales comme le cloud computing, l'internet des objets et les compteurs digitaux bidirectionnels (que les gestionnaires de réseaux de distribution ont déjà commencé à déployer) signifie que les consommateurs pourraient participer à maintenir l'équilibre du réseau. Mais avant de construire ce marché centré sur les consommateurs, il reste de nombreuses questions à résoudre.



7^{ème}

ELIA GROUP est passé de la 20^{ème} place en 2020 à la 7^{ème} en 2021 parmi les entreprises belges cotées en bourse en matière de taxinomie de l'Union européenne. Ce système de classification de la Commission européenne soutient la volonté de diriger les investissements vers des projets et des activités durables pour atteindre les objectifs du Green Deal. Ce score témoigne de l'intensification d'ELIA en tant que moteur de la transition énergétique.

Unir toutes les forces

Pour mettre en œuvre toutes ces ambitions, ELIA ne pourra avancer seul. C'est pourquoi le GRT collabore avec les acteurs du secteur, les entreprises, les startups, le secteur public et le monde académique. SOCOFE s'est aussi donné pour mission de créer un écosystème autour d'ELIA, notamment afin que la transition environnementale puisse être synonyme d'opportunités pour la Wallonie. Nous sommes par exemple occupés à mobiliser différents acteurs wallons sur le thème de l'intelligence artificielle au bénéfice d'ELIA. L'idée est de faire découvrir au GRT tout le potentiel d'innovation wallon.

Accélérer l'innovation

L'innovation est en effet un axe fort de la stratégie d'ELIA et le GRT multiplie les initiatives en ce sens.

Hackathon

Parmi celles-ci, en octobre 2021, ELIA a organisé son premier Hackathon autour du développement et du test de services énergétiques centrés sur le consommateur. 120 participants d'horizons variés s'y sont inscrits : stakeholders technophiles, mais aussi étudiants ou startups. L'objectif de cet événement était de rechercher des idées concrètes et des concepts digitaux pour mieux aligner la consommation des clients avec les besoins du réseau électrique.

IO-Energy

ELIA a aussi initié le projet IO-Energy. Cet écosystème regroupe plus de 60 entreprises belges qui mettent en place des projets communs visant à donner directement un rôle actif au consommateur sur le marché de l'énergie, et ce grâce aux outils digitaux et aux nouveaux services accessibles. En mai 2021, 30 entreprises ont été sélectionnées pour participer à la 2^{ème} phase de test des projets. Cinq projets autour de la mobilité électrique, des communautés énergétiques locales, du green tracking et des services auxiliaires du réseau sont entrés dans la phase pilote.

Innovation Week

Début décembre, ELIA a organisé une « Innovation Week », à Berlin, sous le thème « Co-crée le futur avec notre écosystème ». En collaboration avec 15 partenaires externes, des projets innovants ont été présentés dans l'exploitation du réseau, le consumer centricity, l'infrastructure, ainsi que la gestion des assets et de l'offshore.

ELIA, moteur de l'intégration de l'éolien offshore en mer du Nord

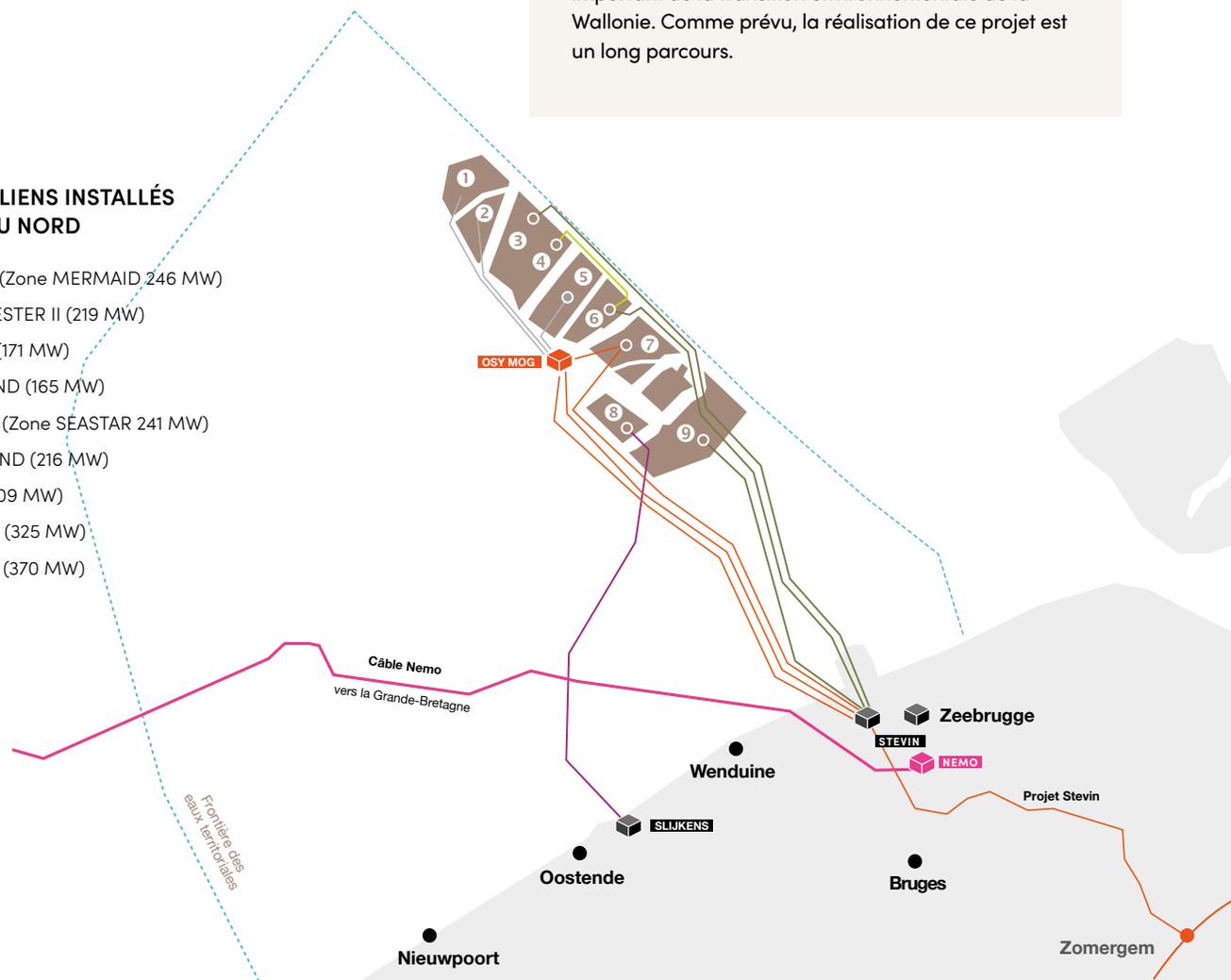
Une bonne part de la mission d'ELIA ces prochaines années consistera à préparer son réseau à recevoir l'électricité produite dans la seconde zone de production offshore, la Zone Princesse Elisabeth. Mais aussi de relier cet éolien offshore belge avec celui d'autres pays européens. Des projets d'envergure sont sur la table : Boucle du Hainaut, Ventilus, île énergétique...

BOUCLE DU HAINAUT : LE CHÂÎNON MANQUANT D'UN RÉSEAU HENNUYER FORT

Le projet Boucle du Hainaut consiste en la réalisation d'une nouvelle liaison électrique aérienne de 380 kV entre les postes d'Avelgem et Courcelles. Elle renforcera considérablement le maillage du réseau haute tension en province du Hainaut. En effet, le réseau local actuel est d'un niveau de tension inférieur (notamment le 150 kV) et arrivera tôt ou tard à saturation. ELIA parle d'un horizon de 2030. En augmentant la capacité de transport électrique provenant de la mer du Nord et des pays voisins (France et Royaume-Uni), la Boucle du Hainaut évitera les risques de saturation du réseau et constituera, par la même occasion, un maillon important de la transition environnementale de la Wallonie. Comme prévu, la réalisation de ce projet est un long parcours.

PARCS ÉOLIENS INSTALLÉS EN MER DU NORD

1. SEAMADE (Zone MERMAID 246 MW)
2. NORTHWESTER II (219 MW)
3. BELWIND (171 MW)
4. NOBELWIND (165 MW)
5. SEAMADE (Zone SEASTAR 241 MW)
6. NORTHWIND (216 MW)
7. RENTEL (309 MW)
8. C-POWER (325 MW)
9. NORTHER (370 MW)





© ELIA

TRITON LINK ACHEMINERA L'ÉLECTRICITÉ VERTE ENTRE LA BELGIQUE ET LE DANEMARK

En février 2021, la Ministre fédérale belge de l'Énergie et son homologue danois ont signé un Memorandum of Understanding pour la construction d'une interconnexion électrique entre les deux pays. Celle-ci devrait prendre la forme d'une interconnexion hybride, qui reliera la future île énergétique belge à de grands parcs éoliens situés à 90 km de la côte danoise. En Belgique, le projet a été confié à ELIA. Avec le GRT danois ENERGINET, ELIA a étudié la faisabilité d'une telle connexion, qui permettra à la Belgique d'avoir accès à l'important volume d'énergie renouvelable produit au Danemark. Présentées en novembre 2021, les conclusions de cette étude préliminaire montrent que le projet est réalisable, aussi bien sur le plan socio-économique que technique. En raison de sa taille (plus de 600 km) et de la technologie utilisée, il nécessitera cependant une approche innovante et présentera de nombreux défis. Cette connexion baptisée Triton Link pourrait être une première mondiale : la première liaison sous-marine entre deux îles énergétiques artificielles, capable d'échanger de l'énergie entre deux pays tout en acheminant jusqu'à la terre ferme de l'électricité produite par des parcs éoliens offshore. Sa finalisation serait prévue pour 2030. Une fois en service, ce câble permettra de réduire les émissions annuelles de CO₂ de 4 mégatonnes, soit l'équivalent de 1,2 million de voitures. Un accord de coopération entre les deux GRT a été signé pour aller de l'avant dans ce projet.

UNE ÎLE ÉNERGÉTIQUE POUR ALIMENTER TOUS LES FOYERS BELGES EN ÉLECTRICITÉ VERTE

Le 23 décembre 2021, sur proposition des ministres de l'Énergie et de la mer du Nord, le Conseil des ministres a approuvé le concept d'extension du réseau modulaire offshore pour la Zone Princesse Elisabeth. SOCOFE salue cette décision qui jette les bases du système électrique du futur. C'est aussi une bonne nouvelle pour ELIA, qui avait étudié les différentes solutions techniques pour transporter l'énergie produite dans cette nouvelle zone vers l'intérieur du pays.

Le GRT en était arrivé à cette conclusion : l'île énergétique est la solution qui répond le mieux aux enjeux à venir. Elle est en effet la plus propice à assurer l'intégration de l'énergie éolienne offshore produite dans la future zone et à poursuivre l'interconnexion de notre pays.

25% de la production électrique totale belge

La nouvelle zone de production d'électricité offshore en mer du Nord (Zone Princesse Elisabeth) est prévue dans le plan d'aménagement des espaces marins 2020-2026. La réalisation de ce projet permettra de quasi tripler notre capacité totale en mer du Nord, pour atteindre environ 5,8 GW, soit 25% de la production totale d'électricité de notre pays. L'électricité produite dans cette nouvelle zone devra être acheminée vers la terre ferme.

Vers un réseau offshore intégré et interconnecté

Conformément à la volonté du Gouvernement fédéral, l'île énergétique artificielle permettra d'accueillir à la fois les installations de raccordement pour 3,5 GW de production, ainsi que de nouvelles interconnexions reliant la Belgique à d'autres pays, notamment le Danemark. Elle constitue ainsi une première étape dans le développement d'un réseau offshore intégré au niveau européen et souligne encore le statut pionnier de notre pays en matière d'électricité offshore.

ELIA a entamé l'analyse détaillée de cette île artificielle dans son environnement d'accueil. Pour pouvoir accueillir ces 3,5 GW de puissance en mer du Nord, il est cependant absolument nécessaire de renforcer le réseau onshore, notamment au travers des projets Boucle du Hainaut (lire ci-avant) et Ventilus (nouvelle liaison électrique en Flandre occidentale pour raccorder l'énergie éolienne produite en mer du Nord).

300 GW

Dans le cadre du Green Deal, l'Union européenne veut passer d'une capacité éolienne offshore actuelle de 25 GW à 300 GW d'ici 2050.

3,2

milliards €

En décembre 2021, ELIA TRANSMISSION BELGIUM a publié son premier Green Finance Framework. Ce cadre décrit notamment la manière dont l'entreprise va émettre des Green Finance Instruments (instruments de finance verte), qui sont des outils efficaces pour diriger les investissements vers des projets bénéficiant clairement à l'environnement, par exemple ceux qui contribuent à l'intégration des énergies renouvelables dans le système. Entre 2021 et 2025, ELIA TRANSMISSION BELGIUM prévoit d'investir 3,2 milliards € dans son infrastructure de réseau onshore et offshore afin d'intégrer de grands volumes de production renouvelable dans le système énergétique.

DE L'ÉOLIEN OFFSHORE POUR TOUTES LES FAMILLES BELGES DE 2,2 GW À 5,8 GW



MER DU NORD BELGE :
3.454 KM²

PREMIÈRE ZONE :
175 KM²

ZONE PRINCESSE ELISABETH :
285 KM²

Des partenariats internationaux indispensables

La transition énergétique n'est pas l'affaire de chaque état individuellement, mais un projet commun, à réaliser ensemble avec les autres pays européens. L'ambition est telle, et les différences de potentiel renouvelable entre pays aussi, que la solution passera par la création d'un grand réseau européen interconnecté, sur la terre comme en mer.

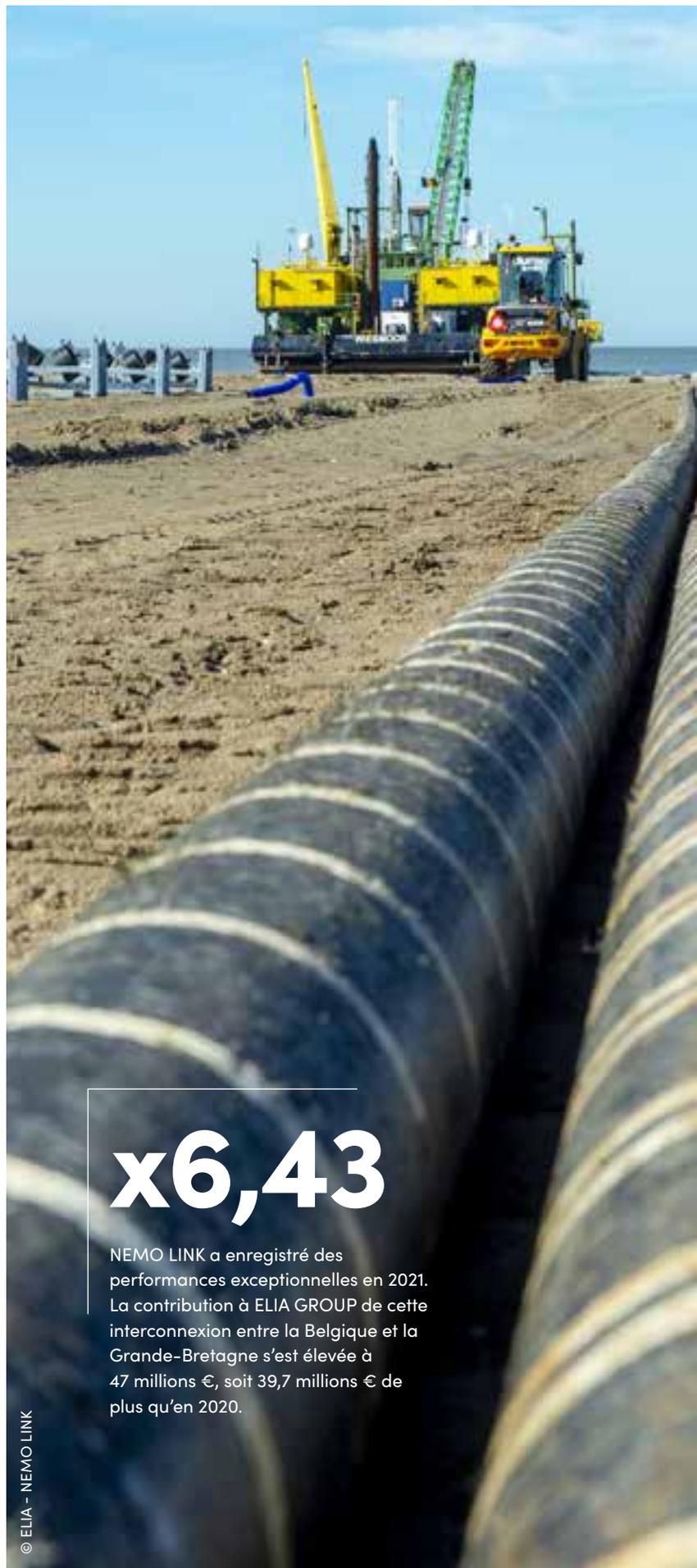
La coopération internationale va donc jouer un rôle clé pour parvenir à un système énergétique climatiquement neutre. Ce sont principalement les pays situés dans la partie septentrionale de la mer du Nord qui constituent des partenaires intéressants pour la Belgique car ils bénéficient de conditions climatiques différentes. Les interconnexions peuvent aider à compenser les creux de production locaux ainsi que les fluctuations saisonnières. Les GRT danois (ENERGINET) et norvégien (STATNETT) sont très intéressés par des partenariats.

ELIA a tous les atouts pour saisir les opportunités sur la scène internationale : une place centrale en Europe, une expertise technique reconnue, l'expérience de l'indépendance et des coopérations internationales, une bonne longueur d'avance dans la mise en place d'un marché efficace et d'outils performants...

93%

de disponibilité

Un an après son achèvement, ALEGrO, la première connexion hybride entre la Belgique et l'Allemagne, affiche de bonnes performances d'exploitation et financières. Au total 4,5 TWh d'électricité ont été échangés grâce à ALEGrO. Cette connexion est un maillon essentiel dans la construction d'un réseau électrique intégré et améliore la sécurité d'approvisionnement des deux pays.



x6,43

NEMO LINK a enregistré des performances exceptionnelles en 2021. La contribution à ELIA GROUP de cette interconnexion entre la Belgique et la Grande-Bretagne s'est élevée à 47 millions €, soit 39,7 millions € de plus qu'en 2020.

50HERTZ, à la pointe en mer Baltique

D'ici 2032, le GRT allemand 50HERTZ, présent dans ELIA GROUP, s'est engagé à couvrir 100% de la demande en électricité dans sa zone de réglage (le Nord et l'Est de l'Allemagne) avec de l'énergie renouvelable, et à intégrer cette énergie en toute sécurité sur son réseau. S'il y parvient, 50HERTZ sera l'un des premiers GRT au monde à avoir réussi cet exploit.

50HERTZ investit donc dans de nombreux projets d'interconnexion ainsi que d'intégration d'électricité renouvelable, notamment l'énergie éolienne produite en mer Baltique. ELIA GROUP est ainsi acteur dans les deux connexions avec le Danemark.



ELIA ET RED ELÉCTRICA DE ESPAÑA (REE) UNISSENT LEURS FORCES POUR INNOVER

En juin 2021, ELIA et son homologue espagnol REE ont signé un accord d'innovation. Ce genre d'accord est une première en Europe. L'objectif est de travailler sur une stratégie et des solutions innovantes qui contribueront à adapter leur manière de gérer leur réseau respectif face aux défis de la transition énergétique et ce, afin de minimiser les risques de panne des infrastructures et de maximiser la disponibilité du réseau. Un des axes est la mise en place d'un centre d'expertise commun, qui permettra aux deux GRT de partager et d'améliorer leurs connaissances, ressources et expériences. Les deux GRT ont aussi convenu de travailler sur des modèles de maintenance basés sur les risques au travers de la plateforme innovante SAGA, désormais détenue par les deux entreprises.



ELIA REJOINT SEPT AUTRES GRT POUR SOUTENIR L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE

En juillet 2021, les GRT d'électricité d'Autriche, de Belgique, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Espagne et Suisse se sont associés pour mieux analyser leur contribution et trouver des moyens de soutenir ensemble l'atteinte de la neutralité carbone dans l'Union européenne et la Suisse.

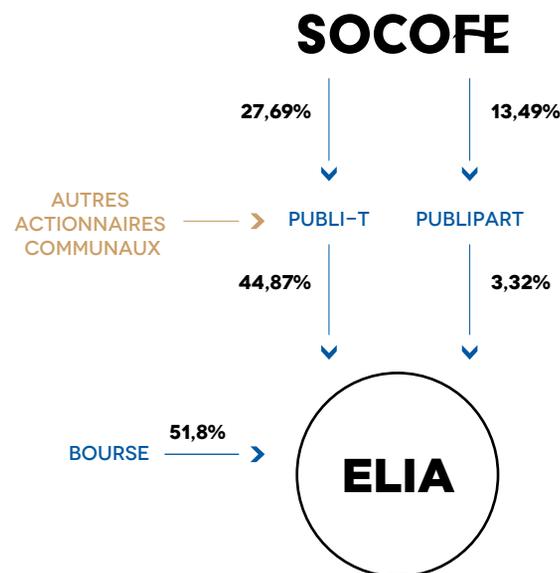


UNE AUTRE ÎLE ÉNERGÉTIQUE...

Après l'installation de la première interconnexion hybride au monde entre l'Allemagne et le Danemark, 50HERTZ et ENERGINET ont décidé de poursuivre leur collaboration. Un accord de coopération a été signé entre les deux pays pour raccorder l'Allemagne et le Danemark à un hub éolien offshore d'une capacité d'environ 2.000 MW à construire en mer Baltique, la « Bornholm Energy Island ». Ce projet donnera lieu à une deuxième interconnexion hybride en mer Baltique.

En 2021, 50HERTZ a également achevé dans les délais les travaux de raccordement des deux parcs éoliens en construction en mer Baltique : Arcadis Ost 1 et Baltic Eagle (d'une capacité totale d'environ 725 MW), dont la mise en service est prévue respectivement en 2023 et 2024. Le développeur d'Arcadis Ost 1 est la société belge PARKWIND, qui a aussi construit Northwester2 en mer du Nord.

PARTICIPATION EN ELIA AU 31/12/2021



Au Sud du Pays, SOCOFE est l'actionnaire le plus important de PUBLI-T, holding regroupant les participations communales et intercommunales en ELIA. Nous y détenons 27,69% des parts. En additionnant ces parts avec celles en PUBLIPART, nous détenons une participation indirecte en ELIA de 12,87%.



©FLUXYS

FLUXYS

Un partenariat privilégié et de long terme

Par ses activités stratégiques dans le secteur du gaz naturel et son rôle dans la transition environnementale, FLUXYS est une entreprise d'intérêt public et d'avenir. Partenaire historique du GRT gazier belge, SOCOFE porte et consolide les intérêts wallons dans ce secteur.

FLUXYS EN BREF

- Entreprise d'infrastructures gazières
- Activités : transport, transit, stockage et terminalling GNL
- Acteur-clé des flux gaziers du Nord-Ouest de l'Europe
- Présence dans 10 pays européens, au Brésil et à Singapour
- 20 points d'interconnexion avec d'autres pays
- Indépendance vis-à-vis de tout producteur ou fournisseur de gaz ou d'électricité
- Via les gestionnaires de réseaux de distribution, fournisseur de gaz auprès de 29 millions de ménages et 100.000 PME

FLUXYS à un tournant de son histoire

En raison de ses nombreux atouts, FLUXYS, gestionnaire de réseaux de transport (GRT) gazier belge, s'est forgé une place de premier plan dans le paysage énergétique belge et européen. Face aux défis de la transition environnementale, SOCOFE est déterminée à y poursuivre son rôle d'acteur de référence et à soutenir les opportunités qui découleront des évolutions à venir, au bénéfice des entreprises et des citoyens wallons.

Le bouleversement qui touche le secteur du gaz naturel n'a jamais été aussi profond et challengeant. FLUXYS a bâti son métier et son expertise autour de l'énergie fossile qu'est le gaz naturel. Mais aujourd'hui, le GRT belge est clairement à un tournant de son histoire.

Au cours de la décennie écoulée, FLUXYS a multiplié les initiatives pour construire un marché gazier européen solide et intégré. Cette stratégie visait essentiellement à garantir la sécurité d'approvisionnement en Belgique, pays non producteur de gaz, et à assurer la diversité des sources pour un accès au marché du gaz naturel au moindre coût. Elle a permis à l'entreprise d'occuper une place de choix dans ce monde en transition.

Mais l'objectif d'une société zéro carbone remet en question la place du gaz naturel dans le futur, certainement en Belgique, mais plus globalement à l'échelle européenne, et FLUXYS se prépare activement à ce grand bouleversement. Via une stratégie volontariste et ambitieuse, le GRT belge compte rester incontournable pour transporter les molécules du futur.

LE GAZ NATUREL DANS LA TAXONOMIE EUROPÉENNE

Bonne nouvelle pour FLUXYS : en début d'année 2022, la Commission européenne a décidé d'intégrer le gaz et le nucléaire dans la taxonomie européenne. Cette taxonomie est un système de labellisation visant à faciliter – et donc encourager – les investissements privés dans certaines activités durables.



Façonner le réseau de transport de demain

La volonté de contribuer à la construction d'un système énergétique neutre en carbone est au cœur de la stratégie de FLUXYS. Le GRT belge a entamé une course contre la montre pour garder sa place de premier plan dans la transition énergétique, et aussi consolider durablement le rôle que joue la Belgique en tant que plaque tournante énergétique dans le Nord-Ouest de l'Europe.

Conformément à la stratégie de la Commission européenne et compte tenu des évolutions nécessaires du cadre légal et réglementaire, FLUXYS prévoit de développer son infrastructure de manière à transporter, outre le gaz naturel dans une phase transitoire, d'autres molécules comme de l'hydrogène, du CO₂ capté dans l'industrie (qui dispose de peu d'alternatives), de l'ammoniaque, ou encore de l'e-méthane. Cela se fera au travers de réseaux complémentaires : une partie du réseau existant à reconverter et de nouvelles canalisations à construire.

95

millions €

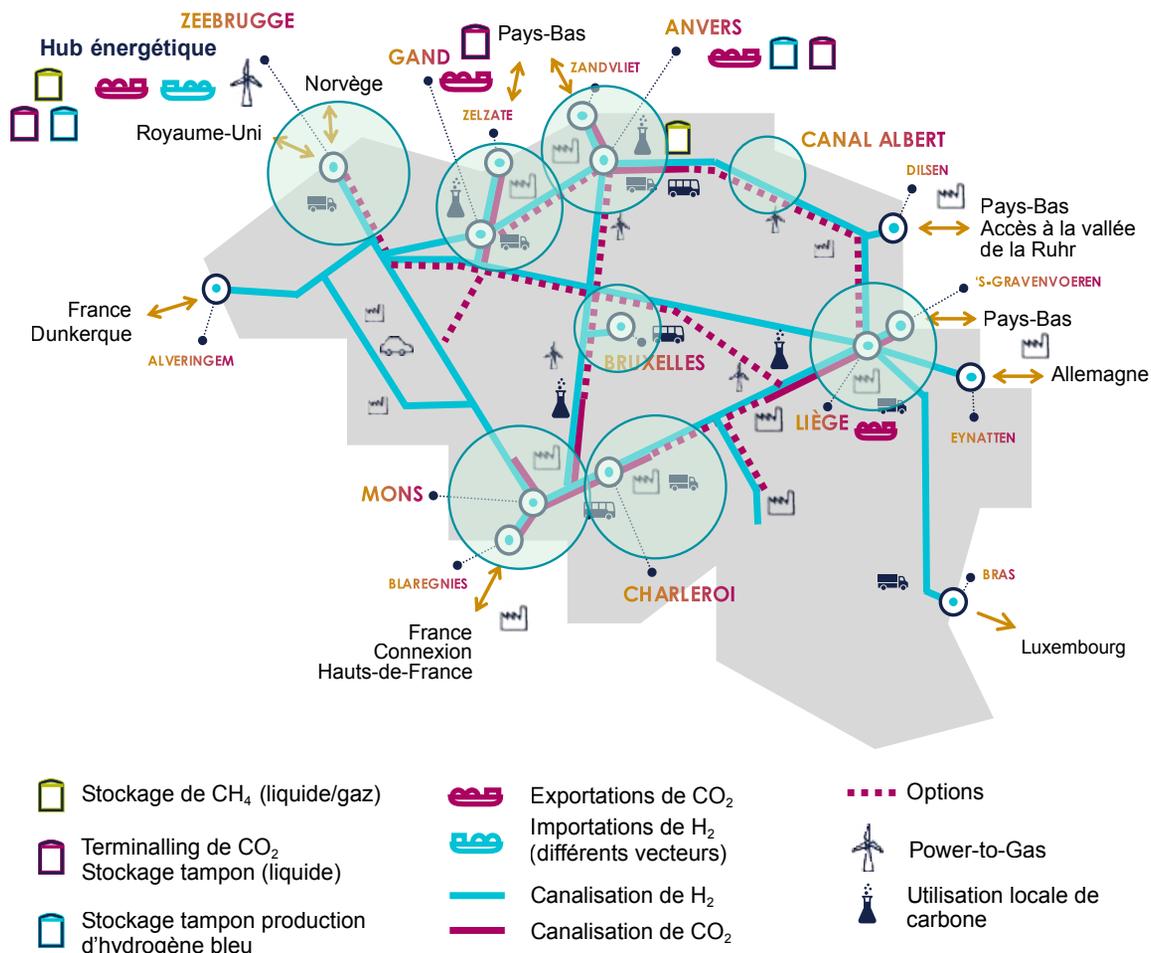
Le Plan de relance fédéral approuvé le 29 janvier 2021 a prévu 95 millions € pour l'hydrogène et pour réaliser une colonne vertébrale CO₂ dans les pôles industriels.

Une stratégie progressive

FLUXYS va procéder par phases progressives. À court terme, d'ici 2026, l'ambition est de développer l'infrastructure dans les principaux clusters industriels : zones industrielles d'Anvers, de Bruxelles, de Charleroi/ Mons, de Gand, de Liège, du canal Albert et de Zeebrugge. De nombreux contacts ont été pris en ce sens avec les acteurs concernés en 2021. Ensuite, FLUXYS connectera ces clusters industriels locaux entre eux. Enfin, à plus long terme, l'idée sera de connecter cette colonne vertébrale hydrogène et CO₂ avec les pays voisins en vue de faire de la Belgique un hub d'importation et de transport au sein d'un grand « backbone » européen.

Cette approche s'inscrit parfaitement dans la stratégie hydrogène du gouvernement fédéral publiée en octobre 2021. Pour y parvenir, FLUXYS collabore avec l'industrie, les ports, les pouvoirs publics, les opérateurs adjacents dans les pays voisins, les gestionnaires de réseaux de distribution et diverses autres parties prenantes comme SOCOFE.

INFRASTRUCTURE POUR L'HYDROGÈNE ET LE CO₂ EN BELGIQUE : VISION 2050 DE FLUXYS



Le rythme s'accélère

Ces derniers temps, FLUXYS a résolument accéléré le mouvement. Si 2020 avait été l'année de l'élaboration de la nouvelle stratégie, 2021 a été celle des avancées significatives dans sa réalisation (lancement d'un processus commercial, consultation de marché informative, lancement des mémorandums d'information...). Dès 2023, FLUXYS devrait avoir déterminé où et quand les infrastructures devront être mises en place pour assurer une transition intégrée, et être en mesure de dimensionner ses futurs réseaux de transport.

Des opportunités à saisir

Dans ce contexte de transition, SOCOFE est occupée à créer un écosystème autour de FLUXYS, tant dans le volet innovation que le volet industriel, de manière à ce que la Wallonie puisse bénéficier des opportunités qui vont en découler.

30%

des émissions CO₂

La Belgique compte un grand nombre d'industries lourdes, responsables de près de 30% des émissions totales de CO₂. L'industrie est la mieux placée pour passer à l'hydrogène, notamment les secteurs de la sidérurgie et de la chimie. Ceux-ci sont également très concernés par la capture (ou la diminution) et le transport de leurs importantes émissions de CO₂.



La transition en marche...

DES PANNEAUX À HYDROGÈNE INNOVANTS

FLUXYS et la KU Leuven ont démarré une collaboration pour tester des panneaux à hydrogène innovants placés sur le toit du laboratoire FLUXYS à Anderlecht. Ces panneaux mis au point par les chercheurs de la KU Leuven produisent, avec un haut rendement, de l'hydrogène vert à partir de la lumière du soleil et de vapeur d'eau présente dans l'air. Le laboratoire FLUXYS apportera son expertise en matière d'analyse de la composition des gaz.



FAIRE AVANCER LA TRANSITION DANS LE HAINAUT

CENEO et FLUXYS se sont alliés pour étudier des pistes de développement conjointes d'infrastructures gazières en province du Hainaut. Dans un premier temps, les deux partenaires veulent mettre en place une infrastructure de gaz naturel liquéfié à petite échelle dans le Hainaut pour le transport routier et le transport fluvial, en pleine croissance depuis plusieurs années. Parallèlement, ils examinent le remplacement progressif du gaz naturel par les gaz neutres en carbone (biométhane, bio-CNG et bio-LNG). Enfin, FLUXYS travaille à la transformation de son infrastructure pour que celle-ci permette aussi le transport d'hydrogène vert.

UN RÉSEAU POUR L'HYDROGÈNE, LE CO₂ ET LA CHALEUR

FLUXYS BELGIUM, NORTH SEA PORT et ARCELORMITTAL BELGIUM vont développer un réseau de canalisations pour l'hydrogène, le CO₂ et la chaleur dans la partie belge de la zone portuaire transfrontalière de NORTH SEA PORT. Il sera raccordé au réseau national de FLUXYS et à celui des Pays-Bas, ce qui permettra de mettre en adéquation l'offre et la demande des entreprises autour de la zone portuaire. L'usine d'ARCELORMITTAL à Gand représente à elle seule 8% (9,6 millions de tonnes) des émissions totales de CO₂ de notre pays. Dans le secteur sidérurgique, une tonne d'hydrogène permettra une économie allant jusqu'à 26 tonnes de CO₂.

SOCOFE MET FLUXYS EN LIEN AVEC L'EXPERTISE SCIENTIFIQUE WALLONNE

En décembre 2021, à l'initiative de SOCOFE, FLUXYS, l'Université de Mons, l'Université de Liège et les centres de recherche wallons MATERIA NOVA, CRM et MULTITEL ont jeté les bases d'une collaboration en faveur de la transition environnementale. Celle-ci vise à développer des projets de recherche et d'innovation pour accompagner FLUXYS dans sa stratégie en matière de transition énergétique. Les partenaires veulent identifier les opportunités de collaboration pour soutenir le développement de l'infrastructure de FLUXYS en vue de positionner la Belgique comme hub d'hydrogène et de CO₂.

HYOFFWIND : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

FLUXYS s'est associé à VIRYA, filiale du groupe COLRUYT, et PARKWIND pour développer HyOffWind au Port de Zeebrugge. HyOffWind sera la première usine belge de production d'hydrogène vert à grande échelle (grâce à la technologie du power-to-gas). Début 2022, le projet a franchi une étape importante avec l'attribution du marché à JOHN COCKERILL et à BESIX pour la conception et la réalisation des futures installations. Cette usine d'une capacité de 25 MW devrait voir le jour en 2023. Les partenaires d'HyOffWind envisagent d'augmenter cette capacité jusqu'à 100 MW dans une seconde phase.

VERS UN GRAND RÉSEAU H₂ PAN-EUROPEÛN ?

L'initiative European Hydrogen Backbone (EHB) fédère un nombre croissant de GRT de gaz européens, dont FLUXYS BELGIUM. En 2021, EHB a présenté sa vision du futur paysage gazier : d'ici 2040, l'Europe pourra compter sur une infrastructure composée de 39.700 km de canalisations d'hydrogène couvrant 21 pays européens. D'après EHB, 2/3 de cette infrastructure reposeront sur la réutilisation de l'infrastructure gazière existante. Par ailleurs, transporter de l'hydrogène sur 1.000 km devrait coûter en moyenne de 0,11 à 0,21 € par kilo d'hydrogène, ce qui ferait de ce backbone européen une option rentable pour le transport d'hydrogène sur de longues distances.

Selon EHB, la demande en hydrogène dans l'Union européenne et au Royaume-Uni d'ici 2050 sera de 2.300 TWh, soit 20 à 25 % de la future demande en énergie de l'UE et du Royaume-Uni. La demande totale d'hydrogène pourrait potentiellement être couverte par de l'hydrogène vert produit dans l'UE et au Royaume-Uni à partir d'électricité renouvelable. En

plus de l'hydrogène vert, EHB estime que de grandes quantités d'hydrogène bleu relativement bon marché peuvent être produites en Europe pour favoriser rapidement la réduction des émissions et accélérer le rythme de la transition. Les importations d'hydrogène par canalisation pourront fournir un complément intéressant à l'approvisionnement national. La réalisation de telles ambitions nécessitera rapidement des objectifs et des délais clairs, ainsi qu'un cadre réglementaire stable.

- Conduites H₂ par reconversion de conduites de gaz naturel existantes
- Conduites d'import/export Export H₂
- Nouvelles conduites H₂
- Conduites H₂ sous-marines
- Pays qui ont fait l'objet de l'étude
- ▲ Stockage potentiel H₂: mines de sel
- Stockage potentiel H₂: aquifère
- ◆ Stockage potentiel H₂: champ épuisé
- Ile énergétique pour la production offshore de H₂



Terminalling : un atout pour la sécurité d'approvisionnement

Le terminalling GNL constitue une des principales activités de FLUXYS. Le Terminal de Zeebrugge, et celui de Dunkerque où le GRT belge est actionnaire de référence depuis 2018 (avec une participation de l'ordre de 60%), représentent des portes d'entrée majeures pour l'approvisionnement en gaz de l'Europe du Nord-Ouest.

Depuis sa construction, le Terminal GNL de Zeebrugge n'a cessé de se développer, aussi bien pour le transbordement à petite échelle qu'à grande échelle (avec des méthanières appartenant à la plus grande classe au monde). C'est à Zeebrugge que se croisent deux axes fondamentaux de transport du gaz : l'axe Est/Ouest reliant la Russie au Royaume-Uni, et l'axe Nord/Sud reliant la Norvège au Sud de l'Europe.



x4

Au cours des cinq dernières années, le nombre de stations de remplissage de GNL en Europe a quadruplé pour atteindre un total de près de 350 stations.

+5,23%

Le trafic maritime au terminal GNL de Zeebrugge a fonctionné à plein régime en 2021.

181 navires ont accosté, battant le précédent record de 172 navires en 2020. Mai 2021 a été le mois le plus chargé pour le trafic de navires avec 26 navires à quai.



20.000

En novembre 2021, le Terminal de Zeebrugge recevait son 20.000^{ème} semi-remorque. Le chargement des semi-remorques connaît une croissance particulièrement forte depuis trois ans. 2021 fut une année record : le nombre de chargements a doublé pour atteindre 6.635. C'est la plus forte croissance en sept ans.

© FLUXYS LNG ZEEBRUGGE - PATRICK HENDERYCKX

ESSOR DU GNL COMME CARBURANT À FAIBLES ÉMISSIONS DE CO₂

Aujourd'hui, le principal catalyseur de la forte croissance de l'activité au Terminal de Zeebrugge est l'expansion rapide de la flotte de camions roulant au GNL en tant que carburant à faibles émissions de carbone, ainsi que la hausse considérable des stations de remplissage pour les ravitailler. Des camions-citernes de GNL chargés à Zeebrugge approvisionnent également des navires au GNL et des industries qui ne sont pas raccordées au réseau gazier.

QUATRE NOUVEAUX QUAIS DE CHARGEMENT

Les stations de chargement existantes arrivant peu à peu au maximum de leur capacité d'utilisation, FLUXYS a décidé d'investir dans de nouvelles infrastructures du Terminal de Zeebrugge. Quatre quais de chargement de camions supplémentaires seront ainsi construits d'ici 2024 afin de continuer à soutenir le secteur du transport de marchandises dans sa volonté de passer au GNL.

BIO-GNL POUR UNE DÉCARBONATION TOTALE

Depuis 2020, le Terminal GNL de Zeebrugge est le premier en Europe à avoir obtenu la certification officielle pour mettre du bio-GNL à disposition. À l'été 2021, FLUXYS a lancé une consultation de marché en vue d'établir un service de bio-GNL régulé. Fin de l'année, l'entreprise a organisé la première fenêtre de souscription pour des services de liquéfaction de bio-GNL. Par ailleurs, des équipes de FLUXYS ont développé un moyen innovant permettant aux utilisateurs du Terminal de Zeebrugge de convertir du biométhane en bio-GNL et de charger jusqu'à 100 camions et 2 navires de soutage en bio-GNL.

FLUXYS se diversifie en Europe... et au-delà

Grâce à ses nombreux investissements dans des infrastructures gazières stratégiques en Europe, FLUXYS est aujourd'hui en mesure d'assurer le transport de gaz dans toutes les directions, d'Est en Ouest et du Nord au Sud de l'Europe. Depuis 2020, FLUXYS s'est aussi diversifié au-delà du territoire européen.

Si aujourd'hui FLUXYS est présent dans quasi tous les projets de construction de pipelines gaziers européens, le GRT belge recherche aussi des opportunités plus lointaines à saisir, là où les perspectives de croissance du gaz naturel sont plus soutenues qu'en Europe, où il est question d'une décroissance progressive du gaz naturel.

Après avoir analysé les régions du monde où les perspectives sont les plus favorables en termes de demande énergétique, de durabilité du climat d'investissement et de contexte sociétal, FLUXYS a décidé de se concentrer sur l'Asie du Sud-Est et l'Amérique du Sud, et d'évaluer avec des partenaires actifs dans ces régions différents projets dans diverses phases de développement.

Depuis 2020, FLUXYS est actionnaire de l'un des trois principaux GRT brésiliens, TBG (TRANSPORTADORA BRASILEIRA GASODUTO BOLÍVIA-BRASIL). Celui-ci possède et gère un réseau de canalisations de 2.600 km dans le Sud du Brésil. FLUXYS a aussi ouvert un siège à Singapour et y a commencé ses activités.

INTERCONNECTOR : BIDIRECTIONNEL ET STRATÉGIQUE

INTERCONNECTOR est un des deux raccordements physiques (avec la canalisation sous-marine BBL - Balgzand Bacton Line - reliant Balgzand aux Pays-Bas et Bacton au Royaume-Uni) entre le Royaume-Uni et le Nord de l'Europe via la Belgique. Il relie Bacton et Zeebrugge. Ses actionnaires sont FLUXYS (76,32%) et le GRT de gaz italien SNAM (23,68%).

TENP REVERSE FLOW : BIDIRECTIONNEL NORD/SUD

Opérationnel depuis octobre 2018, le TENP REVERSE FLOW a été le premier axe de transport gazier bidirectionnel européen. Il relie le Nord-Ouest de l'Europe avec l'Italie et permet de créer un marché européen du gaz mieux interconnecté et plus flexible. FLUXYS TENP en détient 49%.

DESFA : DIVERSIFIER LES ROUTES DU GAZ

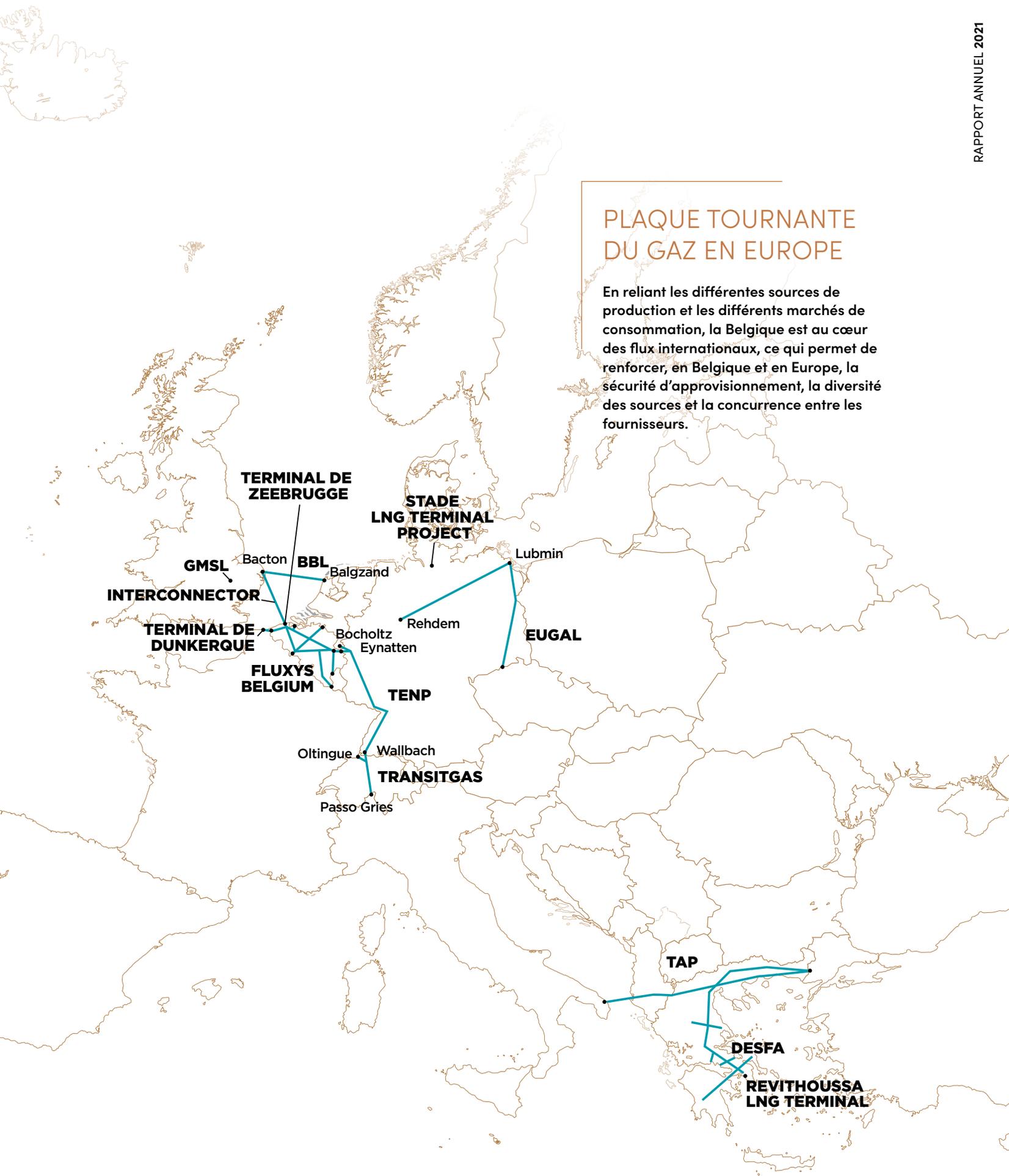
Dans le cadre de la privatisation du GRT de gaz grec DESFA en 2018, le consortium composé de SNAM (60%), ENAGAS (20%) et FLUXYS (20%) a acquis une part de 66% de DESFA. La Grèce est un carrefour important pour l'ouverture de nouveaux axes de gaz naturel en Europe. Elle présente aussi un potentiel de développement en tant que hub dans le Sud-Est de l'Europe.

FLUXYS EXPORTE AUSSI SON EXPERTISE DU TERMINALLING

En 2021, le GRT belge s'est associé à HANSEATIC ENERGY HUB, développeur d'un projet à Stade (près d'Hambourg) de terminal GNL ayant une empreinte carbone quasi nulle grâce à l'utilisation de la chaleur excédentaire issue de l'industrie locale pour le processus de regazéification. Ce projet constitue une opportunité pour FLUXYS de réaliser son ambition de croissance et de diversification en Europe. FLUXYS rejoint le projet en tant que partenaire industriel.

PLAQUE TOURNANTE DU GAZ EN EUROPE

En reliant les différentes sources de production et les différents marchés de consommation, la Belgique est au cœur des flux internationaux, ce qui permet de renforcer, en Belgique et en Europe, la sécurité d'approvisionnement, la diversité des sources et la concurrence entre les fournisseurs.



EUGAL ACHEVÉ

Via sa filiale allemande FLUXYS DEUTSCHLAND, FLUXYS est partie prenante d'EUGAL (European Gas Pipeline Link). Longue de 485 km, cette nouvelle canalisation relie la mer Baltique au Sud de la Saxe, puis passe la frontière tchèque. Après deux ans et demi de construction, EUGAL est totalement opérationnel depuis le printemps 2021. Avec une capacité de transport annuelle de 55 milliards de m³ de gaz naturel, EUGAL est un élément clé de la sécurité d'approvisionnement en Europe.



©EUGAL

TRANSITGAS : DÉJÀ PRÊT POUR LA TRANSITION

TRANSITGAS est un réseau de canalisations reliant la Suisse et l'Italie au Nord-Ouest de l'Europe. Il est exploité par TRANSITGAS et géré par FLUXSWISS, filiale suisse de FLUXYS, qui détient la majeure partie de la capacité de l'infrastructure. TRANSITGAS n'a pas seulement été conçu pour transporter du gaz naturel, mais aussi pour pouvoir transporter de l'hydrogène et du biogaz.

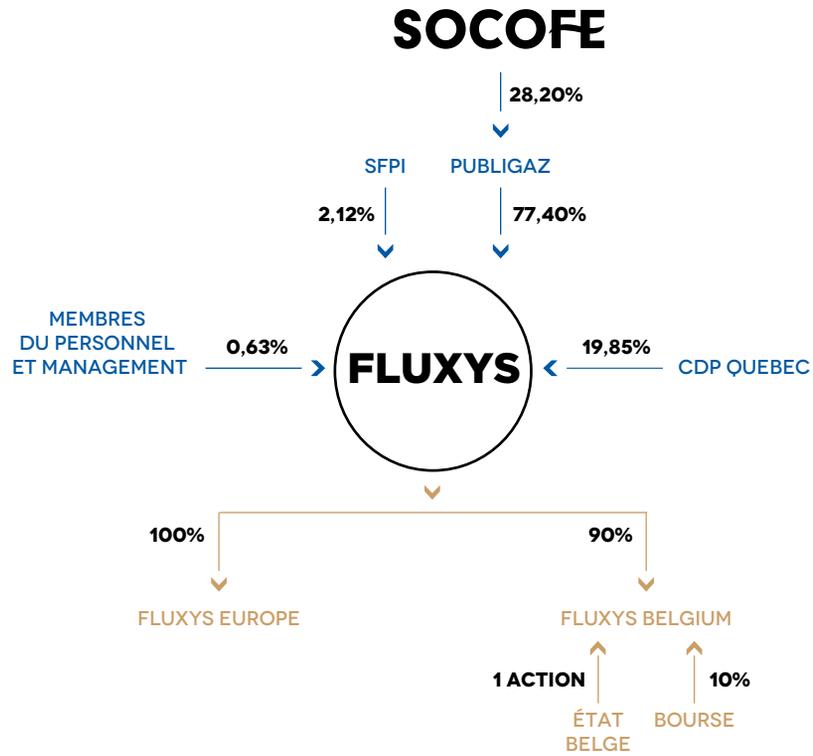
TAP STRATÉGIQUE

Opérationnel depuis 2020, le TAP (Trans Adriatic Pipeline) est considéré comme l'un des plus stratégiques en Europe. Ce corridor de 848 km a été construit pour approvisionner l'Europe en gaz naturel provenant d'Azerbaïdjan. Connecté au Trans Anatolian Pipeline à la frontière greco-turque, il traverse la Grèce, l'Albanie et la mer Adriatique, puis remonte à la surface dans le Sud de l'Italie. FLUXYS détient 19% des parts. Le TAP a été désigné « projet gaz, GNL ou hydrogène de l'année » aux Gastech Awards 2021 qui se sont déroulés à Dubai.



©FLUXYS

PARTICIPATION EN FLUXYS AU 31/12/2021



Au Sud du pays, SOCOFE est l'actionnaire le plus important de PUBLIGAZ, holding regroupant les participations communales et intercommunales en FLUXYS. Nous y détenons 28,20% des parts, soit une participation indirecte en FLUXYS de 21,83%.



EOLIEN OFFSHORE

Engagement wallon dans la transition environnementale

Depuis de nombreuses années, SOCOFE se positionne comme acteur durable et de référence dans l'énergie renouvelable. Avec nos partenaires, nous avons notamment été pionniers dans le développement des parcs éoliens en mer du Nord. Aujourd'hui plus que jamais, nous voulons être l'outil d'investissement des pouvoirs locaux wallons dans la transition environnementale, et faire en sorte que celle-ci soit synonyme d'opportunités pour la Wallonie.

Eolien offshore, une place stratégique dans le mix énergétique

Pionnière dans l'éolien offshore, SOCOFE a très tôt été convaincue de son potentiel et des opportunités à saisir. Et les faits nous ont donné raison : la Belgique est actuellement le 6^{ème} pays au monde en termes de capacités éoliennes offshore et le 2^{ème} plus grand en termes de puissance installée par habitant.

SOCOFE détient des participations importantes dans trois des huit parcs éoliens actuellement opérationnels en mer du Nord : C-POWER (54 éoliennes, 325 MW), RENTEL (42 éoliennes, 309 MW) et SEAMADE (58 éoliennes, 487 MW).

Des perspectives de nouveaux développements

Avec nos partenaires de l'éolien offshore, nous avons l'ambition de continuer à jouer un rôle de premier plan dans les futurs projets. Ceux prévus dans la Zone Princesse Elisabeth visent à tripler la capacité éolienne offshore belge, avec un objectif de 3,15 à 3,5 GW pour cette nouvelle zone, soit une puissance installée globale de 5,8 GW pour l'éolien offshore belge à l'horizon 2030. La Zone Princesse Elisabeth disposera aussi de nouvelles interconnexions reliant la Belgique à d'autres pays.

Retombées pour notre économie

Ces engagements ont pleinement leur sens : ils assoient la présence wallonne dans l'exploitation énergétique de la mer du Nord et permettent d'accroître l'indépendance énergétique de notre pays. Ils contribuent aussi à la réalisation des objectifs climatiques de la Belgique et de l'Europe.

Mais la durabilité et la sécurité d'approvisionnement ne sont pas les seuls atouts. L'éolien offshore a aussi un impact positif sur la balance commerciale belge. Grâce à cette source d'énergie locale, non seulement nous évitons d'importer des carburants, mais les entreprises belges, comme OTARY dont nous sommes actionnaires, sont également amenées à valoriser et exporter leur savoir-faire.






8,6
 millions de tonnes de CO₂

D'ici 2030, environ 25% de notre production d'électricité proviendra de la mer du Nord belge, ce qui permettra d'économiser au total 8,6 millions de tonnes de CO₂ par an.

RENTEL EN VITESSE DE CROISIÈRE

RENTEL tourne depuis juin 2018. Mais tout comme les autres parcs offshore belges, RENTEL a été confronté aux conditions climatiques peu favorables en matière de vent en 2021. Sa production annuelle a atteint 0,9 TWh, soit une baisse de 20% par rapport à 2020, qui était une année exceptionnelle. Des indemnités exceptionnelles perçues de ses assureurs ont cependant permis de compenser en partie la baisse de revenus et de maîtriser les budgets.

SEAMADE INAUGURÉ

Le parc éolien SEAMADE, opérationnel en mer du Nord depuis fin 2020, a été officiellement inauguré le 20 octobre 2021. Avec ses 58 turbines, SEAMADE alimente quelque 500.000 familles belges en électricité verte. À lui seul, il représente plus de 20% de la capacité éolienne offshore de notre pays. SEAMADE est le deuxième parc éolien offshore de la mer du Nord géré par OTARY, et le troisième dans lequel SOCOFE est impliquée. Il a été développé par un consortium composé d'OTARY, OCEAN WINDS et ENECO. Il se compose de deux zones de concession : SEASTAR et MERMAID, situées respectivement à 40 et 54 km de la côte. Il est relié à la plateforme MOG (Modular Offshore Grid) d'ELIA via des câbles sous-marins.

SEAMADE est le plus grand projet éolien jamais construit et financé en Belgique à ce jour, et le plus grand chantier d'infrastructure mené en Belgique avant fin 2020. En tant qu'actionnaire d'OTARY, SOCOFE salue le travail exceptionnel des équipes de SEAMADE, qui ont réussi à mener ce projet dans le respect des délais et des budgets et ce, malgré que le chantier se soit déroulé en pleine pandémie Covid-19. Avant cela, le financement du dossier avait été levé en un temps record de dix semaines à peine.

Cela démontre l'expertise du secteur : si les permis sont rapidement mis à disposition, les entreprises belges d'éolien offshore sont capables d'aller très vite en termes de développement de nouveaux parcs. Elles ont en effet acquis de nouveaux équipements ainsi que l'expérience nécessaire pour répondre au gigantisme des nouvelles éoliennes tout en réduisant les temps d'installation. De plus, le coût des nouvelles capacités installées ne cesse de diminuer avec le temps.

C-POWER : INVESTISSEMENTS IMPORTANTS POUR LA MAINTENANCE

Le parc C-POWER est le premier chantier éolien offshore mené en mer du Nord. Inauguré en 2013, il a été pionnier sur le plan de la construction avec une phase prototype en 2009. Aujourd'hui, il l'est en matière de gestion opérationnelle. SOCOFE y est présente de manière indirecte, via C-POWER HOLDCO dont elle détient 30,1%.

Depuis la création du parc, le vent n'a jamais aussi peu soufflé qu'en 2021, au point que le parc a enregistré son plus bas niveau de production d'énergie depuis sa création. Ce constat est valable pour tous les parcs éoliens belges. Pour C-POWER, la faible vitesse des vents a entraîné une baisse de 10% de la production budgétée (basée sur les ressources éoliennes moyennes des dernières années), et de 20% par rapport à la production de 2020, qui était une année exceptionnelle.

Par contre, après deux années perturbées suite à la faillite de SENVION (la société initialement en charge de la maintenance des éoliennes), l'approche « multi-contracting » qui a été choisie par C-POWER porte ses fruits sur le plan de la gestion du parc. En 2021, la disponibilité des éoliennes a été de plus de 95%, soit le meilleur résultat depuis 2018.

2021 a aussi été une année particulièrement chargée sur le plan de la maintenance. Peu impacté par la pandémie, C-POWER a continué ses investissements dans une campagne de remplacement des composants majeurs dans les éoliennes et a décidé de moderniser les pales des turbines. Enfin, les flux des dividendes vers les actionnaires, qui avaient été bloqués par les banques suite à la faillite de SENVION, ont pu reprendre.

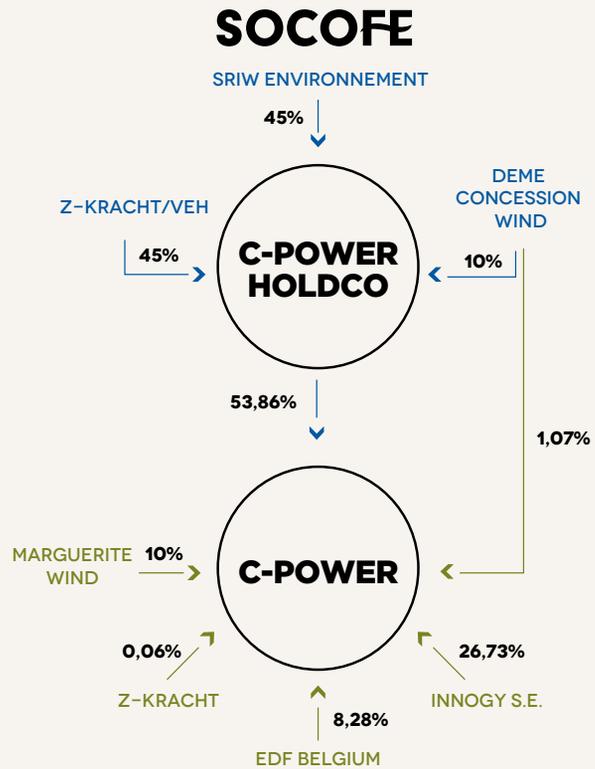


C-POWER HOLDCO : ÉQUILIBRE NORD/SUD

C-POWER HOLDCO est le véhicule qui regroupe les actionnaires belges et concentre la participation majoritaire de ceux-ci en C-POWER.

Suite à une réorganisation de l'actionnariat de C-POWER et C-POWER HOLDCO en 2016-2017, et conformément au souhait de SOCOFE, l'équilibre entre les actionnaires du Nord et du Sud du pays est assuré dans ce parc éolien offshore fédéral. Ainsi, les participations de C-POWER HOLDCO se répartissent aujourd'hui entre un pôle public flamand (Z-KRACHT/VEH pour 45%), un pôle public wallon (SOCOFE/SRIW ENVIRONNEMENT pour 45%) et la société privée DEME CONCESSION WIND (10%).

PARTICIPATION EN C-POWER HOLDCO ET C-POWER AU 31/12/2021



© C-POWER HOLDCO - TOM D'HAENENS



OTARY : DE L'EXPERTISE À FAIRE VALOIR

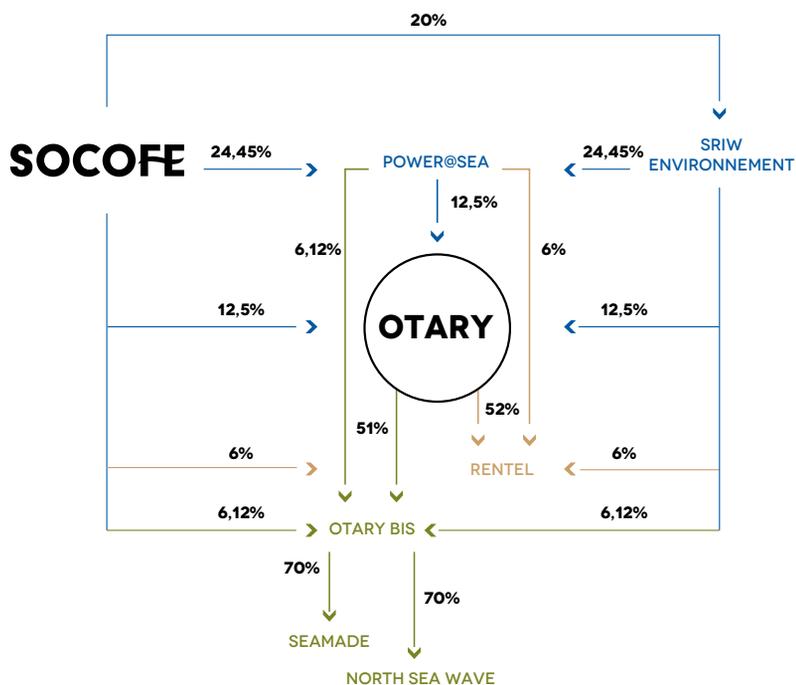
SOCOFE accompagne OTARY depuis sa constitution en 2011. Véritable centre d'expertise pour l'énergie, le groupe OTARY est actif dans la construction et l'exploitation de parcs éoliens offshore en Belgique. OTARY est l'actionnaire de référence de RENTEL et SEAMADE. Il regroupe huit acteurs belges de l'éolien offshore, détenant chacun 12,5% : ASPIRAVI, ELICIO, DEME, GREEN OFFSHORE, POWER@SEA, SRIW ENVIRONNEMENT, SOCOFE et Z-KRACHT. Dans le cadre de la fusion de SEASTAR et MERMAID pour créer SEAMADE, une holding intermédiaire a été créée, OTARY BIS, en 2018.

Zone Princesse Elisabeth : SOCOFE et OTARY se positionnent

Véritable centre d'expertise de l'éolien offshore, OTARY a tous les atouts et l'ambition de continuer à jouer un rôle de premier plan dans le secteur, en particulier en Belgique dans le cadre de la Zone Princesse Elisabeth.

Début janvier 2022, le Gouvernement fédéral a lancé une consultation publique afin de recueillir les retours du secteur et de toutes les parties prenantes sur les critères proposés pour le processus d'appel d'offres de la Zone Princesse Elisabeth. Afin de maximiser les chances d'OTARY et de ses partenaires, ceux-ci ont participé à cette consultation en se prononçant à la fois sur les critères de (pré)sélection et sur les mécanismes de soutien proposés.

PARTICIPATION EN OTARY AU 31/12/2021



Trois acteurs wallons dans l'éolien

À côté de SOCOFE et de SRIW ENVIRONNEMENT, le paysage wallon compte un troisième acteur très actif dans l'éolien onshore et offshore : ELICIO. Logée à Ostende, cette filiale de notre actionnaire NETHYS est spécialisée dans le développement de projets éoliens. Elle détient des participations dans trois des huit parcs en mer du Nord : RENTEL, NORTHER et SEAMADE. SOCOFE est prête à envisager un partenariat avec ces deux acteurs pour le futur, et ainsi permettre à la Wallonie de se renforcer davantage encore dans le développement éolien, et notamment celui de la Zone Princesse Elisabeth.

STOCKAGE D'ÉNERGIE

~
La transition environnementale est le moteur de SOCOFE.
Nous sommes fiers de prendre part à des projets innovants en la matière.

ESTOR-LUX, le plus grand parc de batteries de stockage du Benelux est opérationnel !

Mis en service le 9 décembre 2021, ESTOR-LUX a démarré sa pleine activité commerciale. En deux mois, il avait déjà fourni près de 16.000 MWh de capacité de réglage à ELIA. Démarré en 2020, ce projet s'inscrit parfaitement dans la volonté de SOCOFE de soutenir le développement des projets innovants et structurants au profit de la Wallonie.

Un modèle technico-économique novateur

ESTOR-LUX est le premier parc de batteries de stockage wallon. Il est installé sur le site d'un data center de KYNDRYL (ex-IBM) à Bastogne. Il est le fruit d'un consortium public-privé belge prometteur, avec à la barre : SOCOFE, SRIW ENVIRONNEMENT, RENT-A-PORT GREEN ENERGY et la SOPAER. Avec une puissance installée de 10 MW et une capacité de stockage de 20 MWh, ce parc de 480 modules batteries lithium-ion est aussi le plus important site de batteries en activité du Benelux en termes de capacité de stockage.

Le stockage d'électricité, maillon clé de la transition énergétique

ESTOR-LUX constitue un atout majeur pour :

- **La sécurité d'approvisionnement** durable et neutre en émissions de CO₂, en particulier pendant les périodes sans vent ni soleil
- **La stabilité du réseau**, en particulier lorsque le renouvelable est abondant

ESTOR-LUX est en outre l'un des premiers parcs de batteries en Europe offrant une capacité de restitution électrique de longue durée (de l'ordre de 120 minutes, soit 2 à 4 fois plus que les systèmes existants). Cet avantage est déterminant dans la mesure où il permet des activations beaucoup plus fréquentes et plus longues afin d'assurer l'équilibrage du réseau avant que les déviations de fréquence ne se produisent, et non pour compenser ces dernières après leur apparition, ce à quoi se limitent la plupart des parcs de batteries actuels.

Croissance et diversification

Fort de ce premier succès, le consortium ESTOR-LUX a la volonté de répliquer le modèle à plus grande échelle, avec un objectif de 150 MW de capacité à l'horizon 2024. Deux projets concrets sont actuellement en phase d'étude ailleurs en Wallonie. L'objectif est d'entamer leur construction respectivement en 2022 et 2023. L'ambition est également de proposer aux consommateurs industriels des solutions de tiers-financement de type « batteries-as-a-service » pour des capacités de plus petite taille, pour leur permettre, entre autres, de maximiser leur autoproduction d'électricité renouvelable.

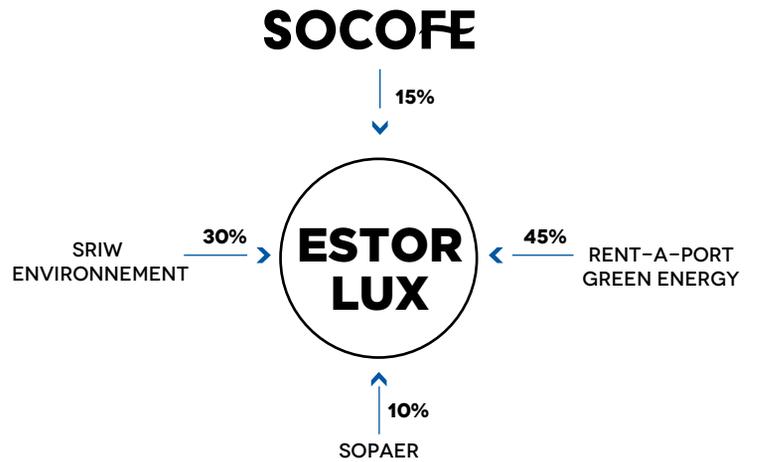


-18.000

tonnes de CO₂

La capacité fournie durant les deux premiers mois d'activité d'ESTOR-LUX représente une économie d'environ 18.000 tonnes de CO₂ par rapport à celle qui aurait été fournie par des centrales à gaz.

PARTICIPATION EN ESTOR-LUX AU 31/12/2021





EAU

Présence stratégique et durable

La participation de SOCOFE dans la SPGE et l'étroite collaboration avec la SWDE cadrent parfaitement avec notre politique et nos missions. L'eau est un secteur stratégique et d'intérêt citoyen.

Sécuriser l'approvisionnement en eau, un enjeu vital pour la Wallonie

Conformément aux objectifs de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU, la Belgique s'est engagée à garantir l'accès de tous à l'eau potable, et à assurer une gestion durable des ressources en eau par l'assainissement.

Même si la Wallonie est privilégiée en termes de réserves aquifères, certaines zones ne sont pas à l'abri de pénuries en eau, de manière parfois structurelle, parfois ponctuelle. Aussi, notre présence dans le secteur de l'eau a-t-elle tout son sens.

SOCOFE est actionnaire de la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) depuis sa création et a conclu un accord de collaboration à long terme avec la Société Wallonne des Eaux (SWDE), dont elle s'est retirée en tant qu'actionnaire en 2021. Nous entendons continuer à jouer pleinement notre rôle de financier dans ce secteur stratégique pour nos populations.

SPGE EN BREF

- Société anonyme de droit public
- Mise en place en 1999 par la Région wallonne
- 450 prises d'eau bénéficiant d'une zone de protection délimitée
- 438 stations d'épuration
- Protection accrue pour plus de 130 millions de m³ d'eau potabilisable

La SPGE assure la protection de l'eau

Depuis 1999, la SPGE coordonne le secteur de l'eau et finance le secteur de l'assainissement en Wallonie. Elle a une approche environnementale visant à préserver la santé publique, protéger et restaurer les ressources en eau et les systèmes aquatiques des pollutions de toutes origines.

La présence de partenaires privés tels que SOCOFE lui a permis de réaliser d'importants investissements sans que la dette ne soit consolidée à l'époque. Plus de 4,3 milliards € ont été investis pour permettre à la Wallonie de rejoindre les standards européens en matière d'épuration des eaux, dont 120 millions € pour la protection des eaux potabilisables, 3,2 milliards € dans les ouvrages d'épuration et collecteurs, et 680 millions € pour l'égouttage. Son contrat de gestion 2017-2021 prévoyait à nouveau un important programme d'investissements de 800 millions €.

Comment préserver l'eau et l'environnement ?

L'eau que l'on consomme est l'eau que nous consommerons à nouveau dans un cycle perpétuel. Pour préserver, améliorer, ou restaurer le bon état des masses d'eaux souterraines et de surface, les actions de la SPGE sont multiples.

En amont, la protection des captages se traduit par de nombreuses actions sur le terrain. L'une d'entre elles est

la concrétisation des contrats de captage, qui rassemblent des acteurs d'un territoire donné, accompagnés par des services compétents. Ensemble, ils élaborent un programme qui a pour but de protéger l'arrivée de l'eau dans les nappes. Afin de fédérer ces acteurs, la SPGE met en place des contrats de captage engageant les signataires à respecter une convention élaborée de manière collégiale avec un accompagnement d'expert en solutions agricoles.

En aval, le réseau d'assainissement continue d'investir dans des solutions diversifiées pour épurer toutes les eaux usées, que ce soit en zone d'assainissement collectif ou autonome. Les innovations sont au cœur des enjeux pour réutiliser les matières, réduire les consommations énergétiques...

Avancées pour l'assainissement

Conformément à la Directive européenne de 1991 qui a imposé une mise en conformité de l'assainissement de nos agglomérations de plus de 2.000 EH, la Wallonie dispose désormais d'un outil efficace en matière d'assainissement collectif et étudie les solutions d'optimisation. Les grandes stations d'épuration (de plus de 2.000 ou de 10.000 EH) sont opérationnelles.

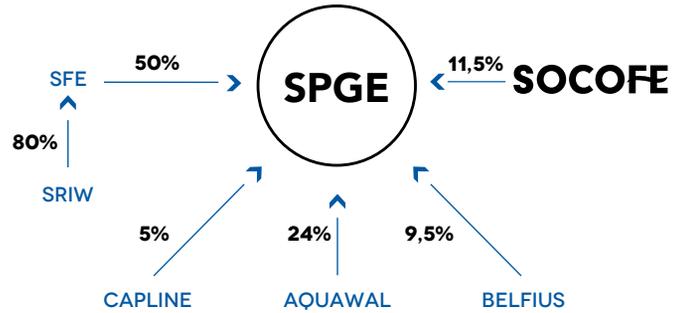
Toutefois, il reste à la SPGE à installer les plus petites stations sur les dernières zones ou encore à garantir l'assainissement dans les zones d'assainissement autonome. Un pas a été franchi en 2021 avec l'entrée en vigueur de CertI BEau. Ce certificat, obligatoire pour tous nouveaux raccordements et sur base volontaire pour les raccordements existants, permet de contrôler et de mieux connaître les installations eaux des immeubles et habitations.



Egouttage : la SPGE veut accélérer

Après avoir équipé la Wallonie de stations d'épuration efficaces (taux d'équipement de plus de 92%), il y a lieu d'apporter une attention particulière sur un maillon essentiel de la gestion intégrée de l'assainissement : l'égouttage. Globalement, la Wallonie est bien égouttée (environ 18.000 km) mais dispose d'un réseau majoritairement vétuste et méconnu, bien que l'établissement d'un cadastre des réseaux progresse. En effet, près de 60% des réseaux sont à ce jour connus avec précision (levé topographique avec caractérisation des ouvrages) et environ 10% ont été inspectés. Mais la SPGE souhaite aller plus loin et plus vite pour avoir une connaissance précise de l'état des réseaux d'égouttage. C'est pourquoi elle s'est fixé un objectif complémentaire d'inspecter 1.000 km d'égout par an à partir de 2021.

PARTICIPATION EN SPGE AU 31/12/2021



Solidarité face aux inondations

Enfin, 2021 a été aussi marquée par les inondations de juillet. Dès le lendemain, la SPGE a décidé de lancer un marché d'opérations en urgence et de prioriser les zones impactées pour son plan de curage, endoscopie et réhabilitation des égouts, tout en remettant en état le réseau d'assainissement durement impacté lui-même. Afin de soutenir les communes sinistrées, la SPGE a mis à leur disposition une aide administrative et a pris totalement en charge ces travaux.



SWDE : retrait de l'actionnariat... pas de la collaboration

Le 21 décembre 2012, SOCOFE, SFPI et la Région wallonne s'étaient associées à la SWDE (Société wallonne des Eaux) à l'occasion d'une augmentation du capital de celle-ci. Cette augmentation allait contribuer au financement de son Schéma Directeur de Production, qui vise à assurer une plus grande sécurité d'approvisionnement en eau sur le territoire wallon, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Rendement remis en question

Par décret du 17 décembre 2020 contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2021, les autorités wallonnes ont introduit une nouvelle disposition dans le Code de l'Eau stipulant que « la distribution de dividendes aux actionnaires n'est pas permise », et ce nonobstant la garantie donnée à ce propos à l'art. 3.4 de la Convention d'Associés signée en 2012 par SOCOFE, SFPI, la Région wallonne et la SWDE. Cette décision unilatérale de la Région wallonne a poussé SOCOFE et SFPI à sortir du capital de la SWDE.



©SWDE

Volonté de collaboration intacte

SOCOFÉ souhaite néanmoins rester présente et active dans le secteur de l'eau et continuer de collaborer avec la SWDE. C'est pourquoi les modalités financières de notre retrait en tant qu'associé ont été négociées dans cet esprit. La convention transactionnelle de retrait, signée le 9 juin 2021, prévoit que SOCOFE dispose d'un droit prioritaire de participer au financement de tout projet d'investissement qui contribuerait à la transition environnementale et climatique de la SWDE, des entreprises ou autres organismes, ou au développement de nouveaux services. Le périmètre de ces projets devrait être clairement identifié en termes de risques et de conditions de rentabilité, et ne devrait pas entrer dans le champ d'application du Coût Vérité de distribution.

Divers projets d'investissement impactants pour la transition environnementale sont d'ailleurs déjà à l'étude entre SOCOFE, SFPI et SWDE.



©SWDE



AUTRES

SRIW ENVIRONNEMENT, partenaire privilégié du renouvelable

Énergie et environnement sont étroitement liés. En tant que partenaire privilégié de SOCOFE dans l'éolien, et aujourd'hui aussi dans le stockage d'énergie, SRIW ENVIRONNEMENT renforce notre action dans ces secteurs, tout en cadrant adéquatement avec notre vocation de base.

Filiale de la SRIW, SRIW ENVIRONNEMENT souhaite contribuer à la transition énergétique et participer au développement d'entreprises wallonnes dans le secteur de l'environnement. Cela fait partie des axes prioritaires de son plan stratégique, et les infrastructures énergétiques font partie de ses domaines prioritaires d'investissements.

Cela passe notamment par l'accompagnement d'entreprises présentant un beau potentiel dans ce secteur. La SRIW ENVIRONNEMENT participe aussi à des projets d'infrastructure aux côtés d'investisseurs privés.

SOCOFE est associée au capital de SRIW ENVIRONNEMENT depuis l'an 2000. Cette participation nous permet de renforcer notre présence dans le développement des énergies renouvelables, secteur à la fois porteur et d'intérêt collectif. Le plan stratégique de la SRIW a en effet défini trois axes prioritaires : la transition énergétique, la révolution numérique et l'économie circulaire. Les participations présentes et à venir vont être challengées en fonction de ces critères.

SOCOFE et SRIW ENVIRONNEMENT sont notamment associées dans des dossiers importants du secteur éolien offshore comme C-POWER, RENDEL et SEAMADE, ou encore dans le stockage d'électricité à grande échelle avec ESTOR-LUX.

LUMINUS : il faut spécialiser les outils

SOCOFÉ soutient LUMINUS depuis la libéralisation du marché de l'électricité. Aujourd'hui cependant, cette participation n'est plus stratégique pour nous.

Avec 4,7% du capital de LUMINUS depuis 2015, SOCOFE permet d'assurer une présence wallonne soutenue dans cette société qui possède des centrales électriques au gaz, des parcs éoliens, des centrales hydrauliques et aussi 10% de participations dans les centrales nucléaires de Tihange 2 et 3, ainsi que Doel 3 et 4. En tant qu'acteur wallon, SOCOFE est toujours restée attentive à ce que le plan d'investissement reste cohérent avec les intérêts de la Wallonie.

Aujourd'hui, nous considérons cependant qu'il n'est plus de notre rôle de maintenir des participations, même limitées, dans le secteur concurrentiel de la vente d'énergie.

Réorganisation du secteur

SOCOFÉ défend aujourd'hui le principe d'une simplification des structures et d'une spécialisation des outils, à l'instar de ce qui a été réalisé autour des actionnaires wallons de PUBLI-T et PUBLIGAZ en 2019. En ce qui concerne LUMINUS, il nous paraît judicieux de concentrer l'ensemble des participations des actionnaires belges en LUMINUS au sein d'un seul outil, PUBLILEC (le deuxième actionnaire le plus important en LUMINUS après EDF).

Simplification et renforcement

SOCOFÉ (qui concentre aujourd'hui la quasi-totalité de la participation wallonne en PUBLI-T) a interpellé PUBLILEC, VEH et BELFIUS, actionnaires de PUBLIPART, afin de proposer la liquidation de PUBLIPART (actionnaire d'ELIA) et de répartir les participations en ELIA entre SOCOFE et VEH. SOCOFE accentuerait ainsi sa spécialisation dans la détention d'actifs dans les réseaux de grand transport. Selon nous, cette évolution, conjuguée à l'opération de regroupement des actionnaires belges de LUMINUS en PUBLILEC, concourrait à plus de clarté dans le rôle des acteurs publics dans le secteur.

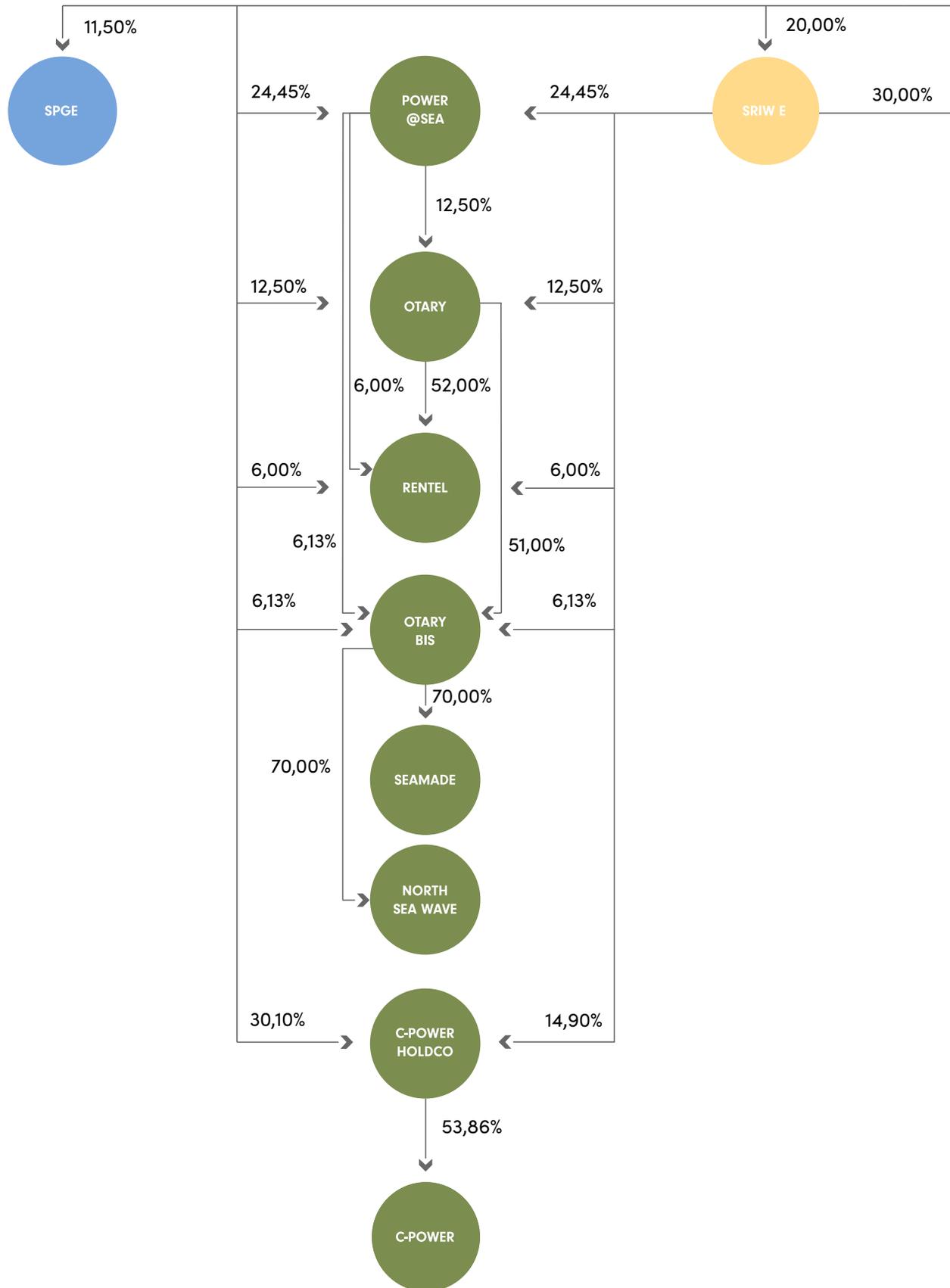


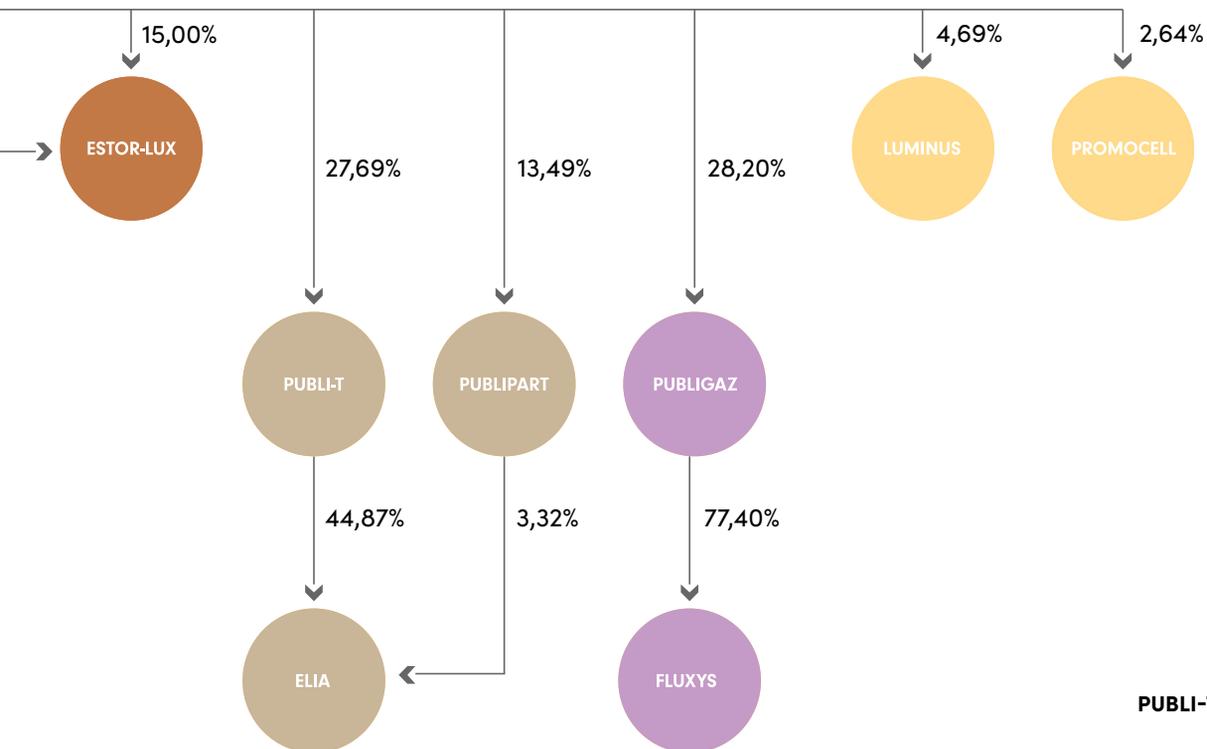
BETV : cession actée

En 2003, à leur demande, SOCOFE s'était associée en tant que partenaire financier aux intercommunales wallonnes et bruxelloises de câblodistribution pour assurer l'acquisition de CANAL+ BELGIQUE et la création de BETV, et ainsi accéder à l'expertise technologique indispensable en matière de télévision numérique de même qu'à la commercialisation de bouquets de programmes.

En début d'année 2009, estimant avoir rempli notre rôle dans ce secteur d'activités qui ne fait pas partie de nos priorités, nous avons cédé à TECTEO/NETHYS une grande partie de nos actions et n'avons plus détenu que 3,1% de BETV. Mais notre présence au capital ne présentait plus d'intérêt pour aucun des partenaires. C'est pourquoi nous avons décidé de sortir de cette participation. Le 29 avril 2021, notre Conseil d'administration a marqué son accord sur la cession de nos parts à la S.A. VOO.

Tableau général des participations de SOCOFE au 31/12/2021





Électricité
PUBLI-T / PUBLIPART / ELIA

Gaz
PUBLIGAZ / FLUXYS

Eau
SPGE

Éolien
C-POWER / C-POWER HOLDCO
OTARY / OTARY BIS / POWER@SEA /
RENTEL / SEAMADE

Stockage
ESTOR-LUX

Autres
LUMINUS
SRIW ENVIRONNEMENT
PROMOCELL



INFORMATIONS FINANCIÈRES

CHIFFRES-CLÉS

710.564.755 €

FONDS PROPRES

487.913.645 €

CAPITAL

53.473.572 €

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

40.122.551 €

DIVIDENDES

8,22 %

RENDEMENT

633.664.923 €

VALEUR DES PARTICIPATIONS

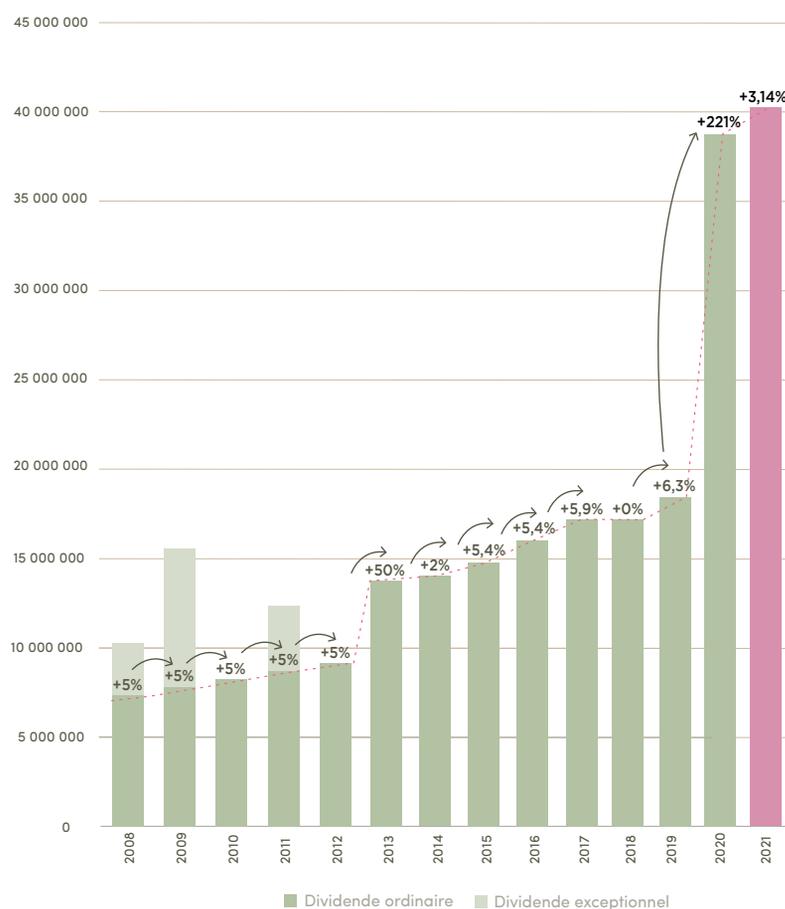
Des dividendes réguliers et croissants

Jusqu'en 2012, la croissance du dividende ordinaire d'un exercice à l'autre a toujours été au minimum de 5%. Par ailleurs, pour 2008, 2009 et 2011, des dividendes extraordinaires appréciables ont pu être distribués.

En 2013, sur base d'une étude pluriannuelle, le dividende a franchi un seuil important puisqu'il a été augmenté de 50%. Il a alors été convenu de s'inscrire dans une perspective de distribution assez stable, sans prévoir de croissance annuelle systématique mais bien un réexamen annuel.

Au terme de l'exercice 2020, le dividende a plus que doublé par rapport aux exercices antérieurs. Cette évolution du dividende est liée à l'apport des parts PUBLI-T et PUBLIGAZ en SOCOFE par les IPFW fin 2019 et aux accords conclus entre actionnaires.

Le dividende relatif à l'exercice 2021 s'élève à 40.122.550 €, ce qui correspond à un rendement sur capital de 8,22% et un pay out ratio de l'ordre de 75%.



Bénéfice distribué en € Rentabilité du capital

Année	Bénéfice distribué en €	Rentabilité du capital
2015	14.796.687	5,48%
2016	15.599.608	5,78%
2017	16.517.232	6,12%
2018	16.517.232	6,12%
2019	17.566.005	6,51%
2020	38.899.980	7,97%
2021	40.122.551	8,22%

NOTES :

La formule de la rentabilité du capital est : dividende de l'année/capital au 31/12 de l'année, sauf en 2019. En 2019, vu l'apport en capital réalisé à la fin de l'année, le capital auquel se rapporte le dividende 2019 est celui qui a prévalu jusqu'à la date de l'augmentation de capital (19 décembre 2019), à savoir 269.952.475 €.

Il convient également de rappeler que 165 M€ de capital ont été apportés par incorporation des réserves en 2014 et ne résultent donc pas de souscriptions complémentaires des actionnaires. Calculé au départ des apports effectifs des actionnaires, le rendement est donc nettement plus élevé que les pourcentages précités.

RAPPORT DE GESTION*

I. RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET AFFECTATION

Le résultat de l'exercice clôturé au 31/12/2021 s'élève à 53.473.571,79 €.

Ce résultat est acquis en tenant compte d'impôts sur le résultat au 31/12/2021 de 846.038,77 €.

Compte tenu d'un transfert aux réserves immunisées de 1.999.750 € et du bénéfice reporté de l'exercice précédent, le bénéfice à affecter s'élève à 203.517.243,08 €.

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice de la manière suivante :

Dotation à la réserve légale : 2.573.691,09 €

Rémunération du capital : 40.122.550,80 €

Bénéfice à reporter : 160.821.001,19 €

Le dividende ordinaire par part en 2021 s'élève à 72,20 € contre 70,00 € en 2020. Ce dividende est obtenu en appliquant le pay out ratio de 75% (convenu pour les années 2020 à 2022) sur le résultat de l'exercice avant transfert aux réserves immunisées et tenant compte tant du résultat récurrent que non récurrent.

II. COMMENTAIRES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

1. Actif

Au 31/12/2021, le total de l'actif est de 726.136.714,37 €.

Des immobilisations incorporelles et corporelles apparaissent au bilan à concurrence de 358.299,25 €.

Le portefeuille d'immobilisations financières s'élève à 648.902.031,31 € dont 633.664.922,71 € de participations réparties comme suit :

PARTICIPATIONS	VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/12/2021
C-POWER-HOLDCO S.A.	44.366.297,68 €
ESTOR-LUX S.A.	275.550,00 €
LUMINUS S.A.	21.697.155,84 €
OTARY BIS S.A.	3.292.412,30 €
OTARY RS S.A.	9.788.825,81 €
POWER@SEA S.A.	4.929.684,58 €
PROMOCELL S.A.	1,00 €
PUBLI-T S.C.R.L.	285.401.677,59 €
PUBLIGAZ S.C.R.L.	230.348.319,71 €
PUBLIPART S.A.	7.248.270,36 €
RENTEL S.A.	5.490.918,05 €
SPGE S.A.	1.140.211,06 €
SRIW ENVIRONNEMENT S.A.	19.685.598,73 €

Les immobilisations financières sont en décroissance de 32.488.097,72 € par rapport à l'an dernier. Ce chiffre est la résultante de différentes opérations en 2021 dont :

- Le remboursement ou la capitalisation des intérêts de certaines créances intragroupes ;
- La cession de la totalité des participations VENTIS, BETV et S.W.D.E.

Les créances à plus d'un an s'élèvent à 3.124.906,00 € suite à une facilité de paiement accordée sur la vente d'une des participations.

Les créances à un an au plus s'établissent à 3.669.853,23 €, majoritairement expliquées par une créance fiscale et la partie court terme de la facilité de paiement évoquée ci-dessus.

La trésorerie s'élève à 69.752.087,07 € dont 48.357.782,19 € de placements de trésorerie et 21.394.304,88 € de valeurs disponibles.

Les comptes de régularisation de l'actif sont de 329.537,51 €.

2. Passif

Au 31/12/2021, le total du passif est de 726.136.714,37 €.

À la date de clôture, le capital de SOCOFE est de 487.913.645,00 €, entièrement libéré suite à l'augmentation de capital par incorporation de la prime d'émission et d'une partie de la réserve disponible intervenue en juin 2014 et de l'augmentation de capital par apports en nature en décembre 2019.

Compte tenu du bénéfice reporté, les fonds propres (constitués du capital, des primes d'émission, des réserves ainsi que du résultat reporté) s'élèvent à 710.564.754,53 €. A noter que ce montant inclut deux réserves immunisées de 2.847.030,00 € suite à la souscription d'un Tax Shelter en 2019 et 2021.

Les provisions s'établissent à 76.938,61 €. Elles concernent un litige fiscal qui est entièrement provisionné dans les comptes.

Le poste des dettes à moins d'un an s'établit à 15.398.934,62 €. Il résulte principalement de la rémunération du capital à concurrence de 15.115.420,80 €. En effet, un acompte sur dividende de 25.007.130,00 € a déjà été versé au cours de l'exercice 2021.

Les comptes de régularisation du passif sont de 96.086,61 €.

3. Compte de résultat

Au 31/12/2021, les ventes et prestations s'établissent à 122.449,85 €.

Le coût des ventes et prestations se chiffre à 2.243.323,14 €, en augmentation par rapport à l'année passée, notamment suite au changement du régime TVA qui a entraîné une

*Rédigé conformément à l'article 3:6 du CSA

régularisation significative calculée sur les exercices 2018 à 2021.

Les produits financiers de 59.664.346,90 € s'expliquent principalement par :

- 49.995.606,18 € de dividendes bruts, dont la répartition est la suivante :

PARTICIPATIONS	DIVIDENDES BRUTS REÇUS AU 31/12/2021
C-POWER-HOLDCO S.A.	1.068.550,00 €
ESTOR-LUX S.A.	0,00 €
LUMINUS S.A.	469.219,85 €
OTARY BIS S.A.	489.387,50 €
OTARY RS S.A.	2.087.375,00 €
POWER@SEA S.A.	978.174,60 €
PROMOCELL S.A.	0,00 €
PUBLI-T S.C.R.L.	12.718.866,88 €
PUBLIGAZ S.C.R.L.	29.351.610,00 €
PUBLIPART S.A.	455.414,42 €
RENTEL S.A.	1.555.800,00 €
SPGE S.A.	21.207,93 €
SRIW ENVIRONNEMENT S.A.	800.000,00 €

- 1.742.723,46 € d'intérêts de prêts octroyés à des participations et comptabilisés au cours de l'exercice ;
- 923.647,60 € de reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières ;
- 6.696.254,00 € de plus-values sur réalisations d'immobilisations financières.

Les charges financières de 3.223.863,05 € s'expliquent principalement par :

- 2.500.000,00 € de réductions de valeur actées sur placements de trésorerie ;
- 686.148,60 € de moins-value sur réalisation d'immobilisations financières (toutefois compensée par la reprise de réductions de valeur dans les produits financiers ci-dessus).

4. Engagements hors bilan

Les garanties anciennement données pour sûreté de dettes dans le cadre du financement du parc SEAMADE ont été libérées au cours de l'année 2021. Il n'y a plus d'engagements hors bilan au 31/12/2021.

III. ÉVÉNEMENTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la pandémie COVID-19. Par rapport à d'autres secteurs et comme en 2020 déjà, SOCOFE a eu beaucoup de chance. Notre société n'étant pas directement exposée au risque de la COVID-19, la situation financière de 2021 n'a pas été impactée.

Nos sociétés participées, actives pour la plupart dans des secteurs vitaux pour notre pays et notre économie, ont bien géré la crise. Elles ont mis tout en œuvre pour poursuivre leur mission, tout en garantissant la sécurité de leur personnel et des citoyens.

IV. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Depuis février 2022, la guerre en Ukraine fait l'actualité avec, bien malheureusement, ses conséquences dramatiques pour les citoyens ukrainiens. Les impacts économiques de cette guerre sur l'économie européenne et belge se sont fait sentir immédiatement avec la flambée des prix des énergies ou encore de certaines denrées alimentaires.

A la date de rédaction du présent rapport, nous n'avons pas connaissance d'événements survenus après la clôture de l'exercice susceptible d'impacter les comptes clôturés au 31 décembre 2021. Et nous pensons que les conséquences économiques de la guerre en Ukraine n'affecteront pas ou peu les participations de SOCOFE en 2022.

V. AUCUN DÉVELOPPEMENT SUSCEPTIBLE D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ N'A ÉTÉ PORTÉ À NOTRE CONNAISSANCE DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

VI. LA SOCIÉTÉ N'A AUCUNE ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

VII. IL N'Y A PAS LIEU DE JUSTIFIER DE L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS PAR L'ENTREPRISE CAR CE N'EST PAS PERTINENT POUR L'ÉVALUATION DE L'ACTIF, DU PASSIF, DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES PERTES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE

VIII. IL N'Y A PAS À NOTRE CONNAISSANCE DE RISQUES ET/OU D'INCERTITUDES SUPPLÉMENTAIRES CONNUS HORMIS CEUX INHÉRENTS À L'ACTIVITÉ DE NOTRE SOCIÉTÉ, C'EST-À-DIRE CEUX LIÉS AU SUIVI DES PARTICIPATIONS DÉTENUES ET PRÊTS ACCORDÉS DANS DES ENTREPRISES

IX. LA SOCIÉTÉ N'A CRÉÉ AUCUNE SUCCURSALE

X. IL N'Y A PAS LIEU DE JUSTIFIER DE L'APPLICATION DES RÈGLES COMPTABLES DE CONTINUITÉ, PUISQU'AUCUNE PERTE REPORTÉE NE FIGURE AU BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT N'A PAS FAIT APPARAÎTRE UNE PERTE DE L'EXERCICE PENDANT DEUX EXERCICES SUCCESSIFS

XI. COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit a été constitué par le Conseil d'administration en son sein pour l'assister dans le contrôle de l'intégrité des comptes de la société, du respect par la société des obligations légales et réglementaires, de l'indépendance du Commissaire, de l'exécution des fonctions d'audit interne de la société et des fonctions du Commissaire, et des contrôles internes et de la gestion des risques. Les responsabilités spécifiques du Comité d'audit figurent dans la Charte de gouvernance.

Le Comité d'audit est composé d'administrateurs non-exécutifs.

Enfin, compte tenu de leurs formations et expériences professionnelles antérieures et actuelles, les membres du Comité d'audit disposent d'une compétence adéquate en comptabilité et en audit.

Le Comité a procédé à l'examen des comptes statutaires, des comptes consolidés, des provisions et des litiges ainsi que des réductions de valeur qui ont été intégrées dans les comptes. Il s'est en outre penché sur la gestion des risques.



COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

ACTIF

	ANN.	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	649.260.330,56	681.537.640,37
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	358.299,25	147.511,34
Mobilier et matériel roulant		24	135.113,47	135.055,45
Autres immobilisations corporelles		26	219.361,82	12.455,89
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	3.823,96	0,00
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	648.902.031,31	681.390.129,03
Entreprises liées	6.15	280/1	33.270.970,50	36.377.382,15
Participations		280	18.572.156,16	18.572.156,16
Créances		281	14.698.814,34	17.805.225,99
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	593.845.476,72	603.283.105,46
Participations		282	593.395.609,71	598.199.449,71
Créances		283	449.867,01	5.083.655,75
Autres immobilisations financières		284/8	21.785.584,09	41.729.641,42
Actions et parts		284	21.697.156,84	41.697.157,84
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	88.427,25	32.483,58
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	76.876.383,81	29.806.114,97
Créances à plus d'un an		29	3.124.906,00	0,00
Autres créances		291	3.124.906,00	0,00
Créances à un an au plus		40/41	3.669.853,23	1.422.875,99
Créances commerciales		40	4.144,82	17.074,72
Autres créances		41	3.665.708,41	1.405.801,27
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	48.357.782,19	6.578.782,19
Autres placements		51/53	48.357.782,19	6.578.782,19
Valeurs disponibles		54/58	21.394.304,88	21.181.463,52
Comptes de régularisation	6.6	490/1	329.537,51	622.993,27
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	726.136.714,37	711.343.755,34

BILAN APRÈS RÉPARTITION

PASSIF

	ANN.	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
CAPITAUX PROPRES		10/15	710.564.754,53	697.213.733,54
Apport	6.7.1	10/11	487.913.645,00	487.913.645,00
Capital		10	487.913.645,00	487.913.645,00
Capital souscrit		100	487.913.645,00	487.913.645,00
Réserves		13	61.830.108,34	57.256.667,25
Réserves indisponibles		130/1	33.983.078,34	31.409.387,25
Réserve légale		130	33.983.078,34	31.409.387,25
Réserves immunisées		132	2.847.030,00	847.280,00
Réserves disponibles		133	25.000.000,00	25.000.000,00
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14	160.821.001,19	152.043.421,29
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	76.938,61	71.905,61
Provisions pour risques et charges		160/5	76.938,61	71.905,61
Charges fiscales		161	76.938,61	71.905,61
DETTES		17/49	15.495.021,23	14.058.116,19
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	15.398.934,62	14.056.325,18
Dettes commerciales		44	114.441,50	91.514,48
Fournisseurs		440/4	114.441,50	91.514,48
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	167.918,22	71.960,70
Impôts		450/3	77.136,18	45.242,14
Rémunérations et charges sociales		454/9	90.782,04	26.718,56
Autres dettes		47/48	15.116.574,90	13.892.850,00
Comptes de régularisation	6.9	492/3	96.086,61	1.791,01
TOTAL DU PASSIF		10/49	726.136.714,37	711.343.755,34

COMPTES DE RÉSULTAT

	ANN.	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Ventes et prestations		70/76A	122.449,85	163.349,12
Autres produits d'exploitation	6.10	74	122.449,85	163.349,12
Coût des ventes et des prestations		60/66A	2.243.323,14	1.759.433,95
Services et biens divers		61	937.099,98	869.187,36
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	805.730,42	866.607,67
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	32.146,67	6.456,35
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	5.033,00	4.704,00
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	463.313,07	12.478,57
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-2.120.873,29	-1.596.084,83
Produits financiers		75/76B	59.664.346,90	55.240.109,05
Produits financiers récurrents		75	52.044.445,30	55.240.109,05
Produits des immobilisations financières		750	51.738.329,64	54.668.670,95
Produits des actifs circulants		751	290.543,34	565.538,45
Autres produits financiers	6.11	752/9	15.572,32	5.899,65
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	7.619.901,60	0,00
Charges financières		65/66B	3.223.863,05	2.530.087,27
Charges financières récurrentes	6.11	65	2.537.714,45	2.530.087,27
Charges des dettes		650	29.257,47	16.577,79
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations (reprises) (+)/(-)		651	2.500.000,00	2.500.000,00
Autres charges financières		652/9	8.456,98	13.509,48
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	686.148,60	0,00
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	54.319.610,56	51.113.936,95
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77	846.038,77	271.328,96
Impôts		670/3	846.038,77	271.337,97
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	0,00	9,01
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	53.473.571,79	50.842.607,99
Transfert aux réserves immunisées		689	1.999.750,00	0,00
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	51.473.821,79	50.842.607,99

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	9906	203.517.243,08	193.485.531,69
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	(9905)	51.473.821,79	50.842.607,99
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	14P	152.043.421,29	142.642.923,70
Affectation aux capitaux propres	691/2	2.573.691,09	2.542.130,40
À la réserve légale	6920	2.573.691,09	2.542.130,40
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)	(14)	160.821.001,19	152.043.421,29
Bénéfice à distribuer	694/7	40.122.550,80	38.899.980,00
Rémunération du capital	694	40.122.550,80	38.899.980,00

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	5.650,00
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	5.650,00	xxxxxxxxxxxxxxx
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	5.650,00
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	5.650,00	xxxxxxxxxxxxxxx

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	235.893,81
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	19.294,31	
Cessions et désaffectations	8173		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	255.188,12	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	0,00
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	100.838,36
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	19.236,29	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	120.074,65	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	135.113,47	

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXXXXXXXX	13.455,08
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	219.816,31	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	233.271,39	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	XXXXXXXXXXXXXXXX	0,00
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	XXXXXXXXXXXXXXXX	999,19
Mutations de l'exercice			
Actées	8275	12.910,38	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	13.909,57	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	219.361,82	

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	XXXXXXXXXXXXXXXX	0,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	3.823,96	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	3.823,96	
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	XXXXXXXXXXXXXXXX	0,00
Plus-values au terme de l'exercice	8256	0,00	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	XXXXXXXXXXXXXXXX	0,00
Mutations de l'exercice			
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326	0,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(27)	3.823,96	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXXXXXXXX	18.572.156,16
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	18.572.156,16	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXXXXXXXX	0,00
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXXXXXXXX	0,00
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXXXXXXXX	0,00
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	18.572.156,16	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	XXXXXXXXXXXXXXXX	17.805.225,99
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	1.414.149,64	
Remboursements	8591	4.520.561,29	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)	14.698.814,34	

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxxxx	604.180.639,38
Mutations de l'exercice			
Cessions et retraits	8372	4.803.840,00	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	599.376.799,38	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxxxx	0,00
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxxxx	4.270.873,09
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522	4.270.873,09	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.710.316,58
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552	1.710.316,58	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(282)	593.395.609,71	

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	xxxxxxxxxxxxxxx	5.083.655,75
Mutations de l'exercice			
Additions	8582	29.170,10	
Remboursements	8592	4.662.958,84	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(283)	449.867,01	

AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxxxxx	72.800.304,44
Cessions et retraits	8373	50.923.648,60	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	21.876.655,84	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxxxxx	0,00
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.103.146,60
Mutations de l'exercice			
Reprises	8483	923.647,60	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	179.499,00	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxxxxx	30.000.000,00
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8543	-30.000.000,00	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553	0,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	21.697.156,84	

AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxx	32.483,58
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	82.523,67	
Remboursements	8593	26.580,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	88.427,25	

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, ADRESSE COMPLÈTE DU SIÈGE ET POUR LES ENTREPRISES DE DROIT BELGE, MENTION DU NUMÉRO D'ENTREPRISE	DROITS SOCIAUX DÉTENUS			DONNÉES EXTRAITES DES DERNIERS COMPTES ANNUELS DISPONIBLES				
	NATURE	DIRECTEMENT		PAR LES FILIALES	COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU	CODE DEVISE	CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT NET
		NOMBRE	%					
OTARY RS SA Buskruitstraat 3 • 8400 Oostende BELGIQUE BE 0833.507.538	Action	6.154	12,50	6,17	31/12/2020	€	80.907.808,00	33.932.642,00
RENTEL SA Buskruitstraat 3 • 8400 Oostende BELGIQUE BE 0842.251.889	Action	5.490	6,00	12,67	31/12/2020	€	124.092.183,00	44.784.866,00
OTARY BIS SA Buskruitstraat 3 • 8400 Oostende BELGIQUE BE 0700.246.364	Action	10.106	6,13	12,54	31/12/2020	€	53.711.679,00	-11.589,00
PUBLIGAZ SCRL Galerie Ravenstein 4, bte 2 • 1000 Bruxelles BELGIQUE BE 0447.845.040	Action	9.687	28,20	0,00	30/09/2021	€	1.316.026.041,00	106.485.876,00
SPGE SA Rue de la Concorde 41 • 4800 Verviers BELGIQUE BE 0420.651.980	Action	11.499	11,50	0,00	31/12/2020	€	1.917.323.110,00	25.820.934,00
SRIW ENVIRONNEMENT SA Avenue Maurice Destenay 13 • 4000 Liège BELGIQUE BE 0426.516.918	Action	60.279	20,0	0,00	31/12/2020	€	114.142.119,00	4.272.508,00
PUBLI-T SCRL Galerie Ravenstein 4, bte 2 • 1000 Bruxelles BELGIQUE BE 0475.048.986	Action	478.873	27,69	0,00	31/08/2021	€	764.384.798,00	51.953.627,00
C-POWER HOLDCO SA Trichterheideweg 8 • 3500 Hasselt BELGIQUE BE 0472.967.347	Action	903	30,10	2,98	31/12/2020	€	173.202.071,00	23.378.450,00
PUBLIPART SA Rue Royale 55 • 1000 Bruxelles BELGIQUE BE 0875.090.844	Action	176.680	13,49	0,00	30/09/2021	€	101.006.958,00	3.734.813,00
POWER@SEA SA Schelgedijk 30 • 2070 Zwijndrecht BELGIQUE BE 0468.783.479	Action	1.972	24,45	4,89	31/12/2020	€	20.552.134,00	7.738.692,00
ESTOR-LUX SA Avenue Maurice-Destenay 13 • 4000 Liège, BELGIQUE BE 0749.614.317	Action	275.550	15,00	6,00		€	0,00	0,00

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

	CODES	EXERCICE
Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)		
Dettes fiscales non échues	9073	77.136,18
Dettes fiscales estimées	450	00,0
Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)		
Autres dettes salariales et sociales	9077	90.782,04

COMPTES DE RÉGULARISATION

	EXERCICE
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important	
Produits à reporter	95.188,16
Charges à imputer	898,45

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	6	3
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	5,1	3,1
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	7.316	4.796
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	541.468,07	678.015,34
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	128.648,26	158.042,01
Autres frais de personnel (+)(-)	623	135.614,09	30.550,32
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	5.033,00	4.704,00
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	50.750,00	12.478,57
Autres	641/8	412.563,07	0,00
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	0,32	
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	636	
Frais pour l'entreprise	617	23.083,33	0,00

RÉSULTATS FINANCIERS

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Différences d'arrondis avantageuses		0,02	1,00
Produits financiers divers		15.572,30	5.898,65
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510	2.500.000,00	2.500.000,00
Ventilation des autres charges financières			
Différences d'arrondis désavantageuses		0,00	0,10
Frais bancaires		2.511,18	1.617,78
Autres charges financières diverses		5.945,80	11.891,60

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
PRODUITS NON RÉCURRENTS			
Produits financiers non récurrents	(76B)	7.619.901,60	0,00
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	923.647,60	0,00
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	6.696.254,00	0,00
CHARGES NON RÉCURRENTES			
Charges financières non récurrentes	(66B)	686.148,60	0,00
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631	686.148,60	0,00

IMPÔTS ET TAXES

	CODES	EXERCICE
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	476.311,02
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	476.311,02
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	369.727,75
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	369.727,75
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
Provisions taxables (+)(-)		5.033,00
Réserves occultes		2.456.234,92
Majorations de la situation de début des réserves		-5.661.019,81
Dépenses non admises (+)(-)		796.830,94
Revenus définitivement taxés et revenus mobiliers exonérés		-49.911.695,53
Conventions de Tax Shelter		-1.999.750,00
Sources de latences fiscales		
Latences actives	9141	83.910,65
Revenus définitivement taxés reportés		83.910,65

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
À la société (déductibles)	9145	83.892,10	169.058,75
Par l'entreprise	9146	91.761,59	41.693,99
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	200.153,83	278.773,83
Précompte mobilier	9148	3.119.172,00	3.448.426,80

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	33.270.970,50	36.377.382,15
Participations	(280)	18.572.156,16	18.572.156,16
Autres créances	9281	14.698.814,34	17.805.225,99
AUTRES ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252	593.845.476,72	603.283.105,46
Participations	9262	593.395.609,71	598.199.449,71
Autres créances	9282	449.867,01	5.083.655,75

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

	CODES	EXERCICE
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultat, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	65.894,87
LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	20.612,83
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	3.750,00
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95063	1.421,75

RÈGLES D'ÉVALUATION

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Les frais d'établissement liés à la constitution et aux augmentations du capital sont comptabilisés à concurrence des frais exposés et amortis suivant la méthode linéaire au taux de 20%.

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis linéairement en fonction de la durée des emprunts.

Toutefois, dans les deux cas ci-dessus, la première annuité d'amortissement doit se faire proportionnellement à la partie de l'exercice comptable au cours duquel l'actif a été acquis ou constitué.

Les autres frais d'établissement sont pris en charge dans l'exercice où ils sont exposés.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'origine ou à leur prix de revient.

Celles dont la durée d'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements en fonction de la durée probable d'utilisation.

Cette durée sera fixée par le Conseil d'Administration.

Toutefois, la première annuité d'amortissement doit se faire proportionnellement à la partie de l'exercice comptable au cours duquel l'actif a été acquis ou constitué.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires s'y rapportant.

Les amortissements annuels sont pratiqués suivant la méthode linéaire aux taux de base suivants :

- Bâtiments administratifs : 3%
- Installations et aménagements de biens propres : 10%
- Installations et aménagements de biens loués : 5,55% - 100%
- Mobilier : 10%
- Matériel de bureau et équipements de traitement de l'information administrative : 20% - 33%
- Matériel roulant : 20%

Toutefois, la première annuité d'amortissement doit se faire proportionnellement à la partie de l'exercice comptable au cours duquel l'actif a été acquis ou constitué.

Les immobilisations détenues en emphytéose, location-financement ou droits similaires sont amorties sur la durée du contrat.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les participations, actions et parts de sociétés sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport,

compte tenu des montants restant éventuellement à libérer, mais à l'exclusion des frais accessoires qui sont eux pris en charge dans l'exercice.

Des réductions de valeur sont pratiquées sur tous les titres pour lesquels, en fonction de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société concernée, une dépréciation durable est constatée.

Une reprise de réduction de valeur exceptionnelle peut être enregistrée lorsqu'une nouvelle évaluation fait apparaître une plus-value sur des titres ayant fait antérieurement l'objet d'une réduction de valeur.

CRÉANCES COMPTABILISÉES EN IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les créances comptabilisées en immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les titres à revenus fixes sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais accessoires.

Si le remboursement à l'échéance de ces créances ou de ces titres apparaît, en tout ou en partie, incertain ou compromis, une réduction de valeur sera pratiquée à due concurrence.

STOCKS

Les matières consommables, les fournitures et les marchandises sont enregistrées à leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires s'y rapportant.

Les stocks correspondants sont valorisés selon la méthode du prix moyen pondéré.

En cas de dépréciation durable, une réduction de valeur est pratiquée sur les articles concernés.

CRÉANCES À PLUS ET À MOINS D'UN AN

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Si leur remboursement à l'échéance apparaît, en tout ou en partie, incertain ou compromis, une réduction de valeur sera pratiquée à due concurrence.

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais accessoires, ou à leur valeur nominale.

à la clôture de l'exercice, si la valeur de réalisation de ces actifs est inférieure à leur valeur comptable, une réduction de valeur sera pratiquée à due concurrence.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au terme de chaque exercice, le Conseil d'administration arrête les provisions à constituer pour couvrir tous les

risques prévus ou les pertes éventuelles, nés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs.

Les provisions constituées les années antérieures sont régulièrement examinées par le Conseil d'administration.

DETTES

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

OPÉRATIONS, AVOIRS ET ENGAGEMENTS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les opérations en devises étrangères sont comptabilisées au cours de change réellement appliqué au jour de leur réalisation.

Les actifs et passifs non monétaires (frais d'établissement, immobilisations incorporelles et corporelles, immobilisations financières et stocks) restent valorisés aux cours de conversion historiques, y compris pour le calcul des amortissements et réductions de valeur éventuels.

Les différences de change constatées sur la réalisation des actifs et passifs monétaires (créances, dettes et emprunts) sont directement portées en compte de résultat.

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés dans les annexes aux comptes annuels, par catégorie.

Les instruments financiers et produits dérivés, destinés à la couverture de certains risques financiers de change ou de taux d'intérêts, sont valorisés sur base de leur valeur notionnelle.

Les autres droits et engagements sont enregistrés pour la valeur nominale figurant dans le contrat ou, à défaut, pour la valeur estimée.

BILAN SOCIAL

ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	CODES	TOTAL	1. HOMMES	2. FEMMES
AU COURS DE L'EXERCICE				
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	4,3	3,5	0,8
Temps partiel	1002	1,0		1,0
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	5,1	3,5	1,6
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	5.925	4.581	1.344
Temps partiel	1012	1.391		1.391
Total	1013	7.316	4.581	2.735
Frais de personnel				
Temps plein	1021	652.535,91	504.517,64	148.018,27
Temps partiel	1022	153.194,51		153.194,51
Total	1023	805.730,42	504.517,64	301.212,78

	CODES	P. TOTAL	1P. HOMMES	2P. FEMMES
AU COURS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	3,1	1,5	1,6
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	4.796	2.096	2.700
Frais de personnel	1023	866.607,67	378.734,30	487.873,37

	CODES	1. TEMPS PLEIN	2. TEMPS PARTIEL	3. TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE				
Nombre de travailleurs	105	5	1	5,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	5	1	5,8
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	4		4,0
de niveau supérieur non universitaire	1202	1		1,0
de niveau universitaire	1203	3		3,0
Femmes	121	1	1	1,8
de niveau supérieur non universitaire	1212		1	0,8
de niveau universitaire	1213	1		1,0
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	1		1,0
Employés	134	4	1	4,8

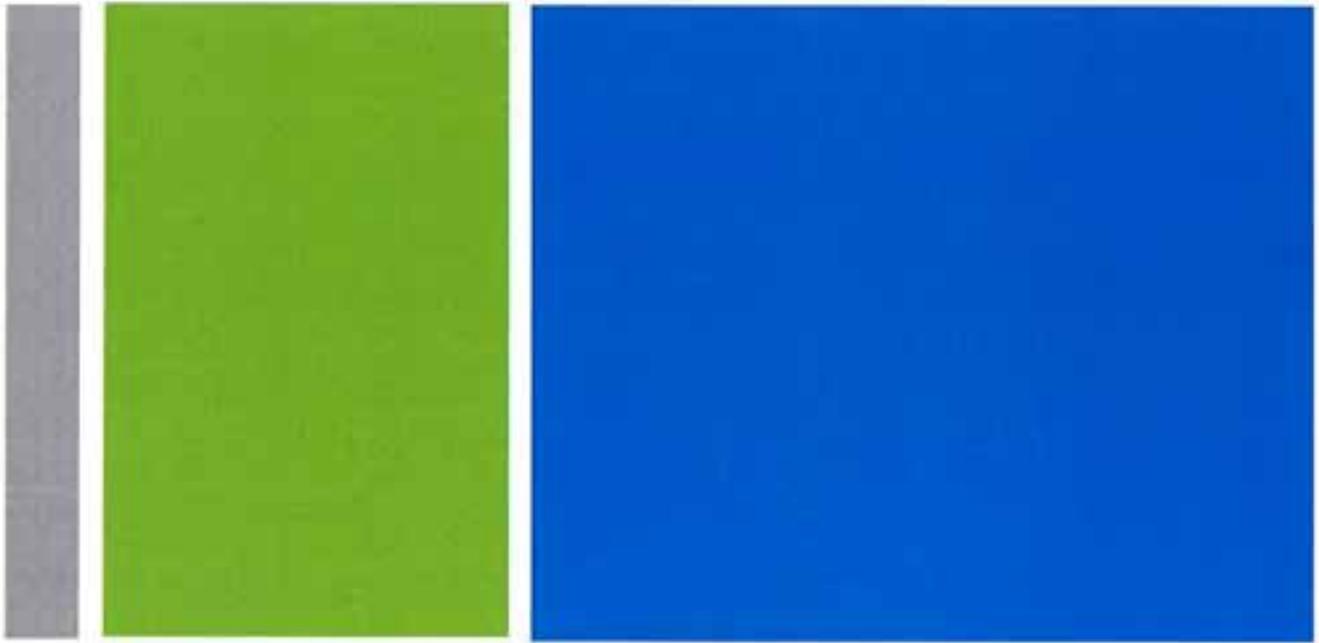
**PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES
À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ**

	CODES	1. PERSONNEL INTÉRIMAIRE
AU COURS DE L'EXERCICE		
Nombre moyen personnes occupées	150	0,3
Nombre d'heures effectivement prestées	151	636
Frais pour la société	152	23.083,33

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	CODES	1.TEMPS PLEIN	2.TEMPS PARTIEL	3. TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
ENTRÉES				
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	3		3,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	3		3,0





SOCOFE SA

Rapport du commissaire
31 décembre 2021

THE POWER OF BEING UNDERSTOOD
AUDIT | TAX | CONSULTING



RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

(COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la Socofe SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en Collège (RSM InterAudit SC – PwC Reviseurs d'Entreprises SRL) en tant que commissaire par l'assemblée générale du 15 mai 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. En date du 21 avril 2021, PwC a démissionné avec effet immédiat. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant six exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 726.136.714 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 53.473.572.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- ▶ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- ▶ nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- ▶ nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

9



AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des Sociétés et des Associations et des Statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des Sociétés et des Associations et des Statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des Sociétés et des Associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de son mandat.

Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des Sociétés et des Associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

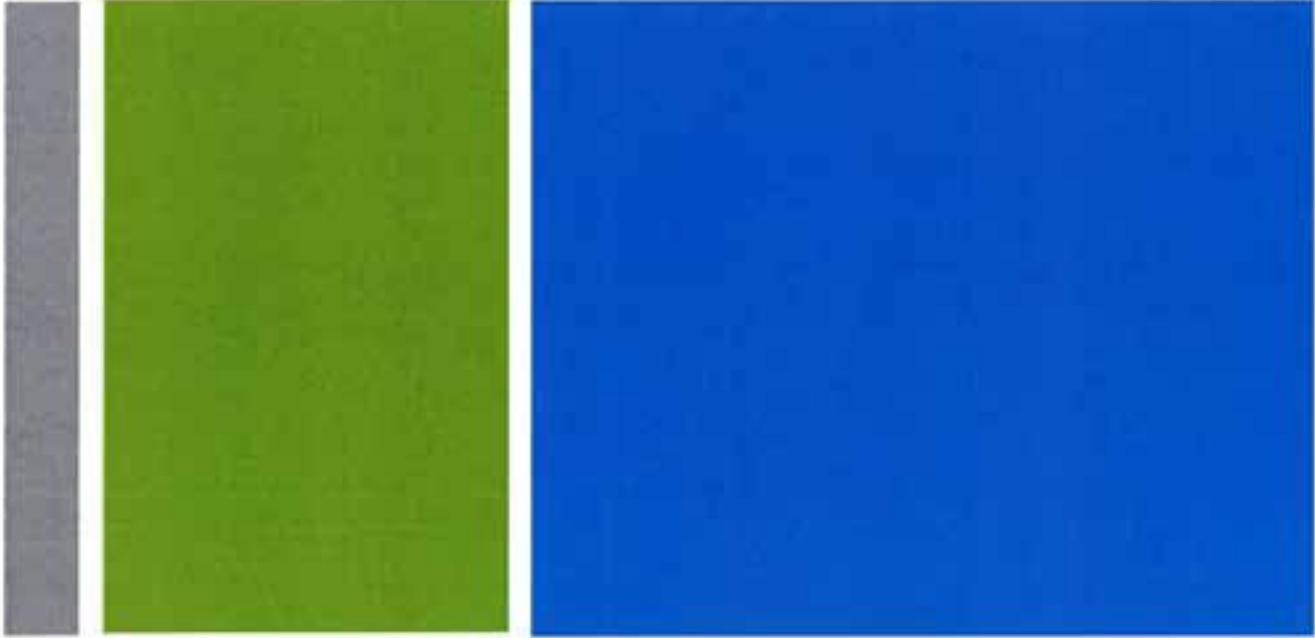
- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des Sociétés et des Associations.
- ▶ Dans le cadre de l'article 7:213 du Code des sociétés et des associations, un acompte sur dividende a été distribué au cours de l'exercice, à propos duquel nous avons établi le rapport joint en annexe, conformément aux exigences légales.

Gosselies, 2 mai 2022

RSM INTERAUDIT SRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR

CÉLINE ARNAUD
ASSOCIÉE

THIERRY LEJUSTE
ASSOCIÉ



SOCOFE SA

Rapport d'examen limité du commissaire portant sur la situation active et passive dans le cadre de la distribution d'un acompte sur dividende

THE POWER OF BEING UNDERSTOOD
AUDIT | TAX | CONSULTING



SOCOFE SA

RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ DU COMMISSAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION PORTANT SUR LA SITUATION ACTIVE ET PASSIVE DANS LE CADRE DE LA DISTRIBUTION D'UN ACOMPTE SUR DIVIDENDE

Introduction

Nous avons procédé à l'examen limité de la situation active et passive (ci-après, l'« Etat ») au 31 mai 2021, incluse en annexe de ce rapport, sur la base de laquelle le Conseil d'administration de SOCOFE SA (ci-après, « la Société ») propose de distribuer un acompte sur dividendes, tel que prévu par l'article 40 des statuts, pour un montant de EUR 25.007.130.

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cet Etat conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et au Code des sociétés et des associations. Notre responsabilité consiste à formuler une conclusion sur cet Etat sur la base de notre examen limité, conformément à la norme ISRE 2410 et à l'article 7:213 du Code des sociétés et des associations.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité de l'Etat au 31 mai 2021 conformément à la Norme Internationale d'Examen Limité 2410 « Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité » (ISRE 2410). Un examen limité de cet Etat consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des responsables financiers et comptables, et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits matériels qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits nous laissant à penser que l'Etat ne présente pas sincèrement, dans tous ses aspects significatifs, le patrimoine et la position financière de la Société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et au Code des sociétés et des associations.

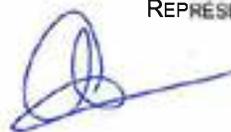
Cet Etat présente un total de bilan de EUR, 718.062.719, un bénéfice de la période de EUR 6.767.673 et un bénéfice reporté de EUR 158.811.054.

Dès lors, sur la base de cet Etat, il apparaît que la distribution envisagée n'a pas pour effet de réduire l'actif net, conformément à l'article 7:212 du Code des sociétés et des associations, à un montant inférieur à celui du capital libéré augmenté des réserves que le Code des sociétés et des associations ou les statuts de la Société ne permettent pas de distribuer.

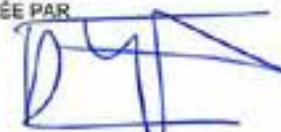
Le présent rapport a été établi pour répondre au prescrit de l'article 7:213 du Code des sociétés et des associations. Il ne peut être utilisé à d'autres fins.

Gosselies, le 17 juin 2021

RSM INTERAUDIT SC
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR



CÉLINE ARNAUD
ASSOCIÉE



THIERRY LEJUSTE
ASSOCIÉ

Annexe: Situation active et passive au 31 mai 2021

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM InterAudit is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in his own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit SC⁽¹⁾ - réviseurs d'entreprises - Siège social : chaussée de Waterloo 1151 - B 1180 Bruxelles
interaudit@rsm.be - TVA BE 0436 39 122 - RPM Bruxelles - ⁽²⁾ Société civile à forme commerciale

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

Le Conseil d'administration de SOCOFE a établi le présent rapport de rémunération conformément aux articles 3:12 du Code des Sociétés et des Associations et L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Ce rapport porte sur l'exercice comptable 2021 et a été approuvé par l'Assemblée générale ordinaire du 18 mai 2022.

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

NUMÉRO D'IDENTIFICATION (BCE)	0472.085.439 (RPM Liège)
TYPE D'INSTITUTION	Société à Participation Publique Locale Significative
NOM DE L'INSTITUTION	SOCOFE SA
PÉRIODE DE REPORTING	2021

	Nombre de réunions
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	1
CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
COMITÉ STRATÉGIQUE	5
COMITÉ D'AUDIT	3
COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION	5

2. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Dans le respect du Décret « Gouvernance » du Gouvernement wallon du 29/03/2018, les rémunérations des Président, Vice-Président et Administrateurs ont été fixées comme suit :

- **Président** : rémunération fixe annuelle de 14.283,67 € bruts indexés (soit 24.867,87 € jusqu'au 30 septembre 2021 et 25.364,94 € depuis le 1er octobre 2021)
- **Vice-Président** : rémunération fixe annuelle de 10.712,75 € bruts indexés (soit 18.650,90 € jusqu'au 30 septembre 2021 et 19.023,70 € depuis le 1er octobre 2021)
- **Administrateurs** : jeton de 125 € bruts indexés (soit 217,63 € jusqu'au 30 septembre 2021 et 221,98 € depuis le 1er octobre 2021) pour les séances auxquelles ils participent, avec un maximum de 12 séances par an
- **Membres du Comité d'audit** : jeton de 125 € bruts indexés (soit 217,63 € jusqu'au 30 septembre 2021 et 221,98 € depuis le 1er octobre 2021) pour les séances auxquelles ils participent, avec un maximum de 3 séances par an
- **Membres du Comité stratégique et du Comité de nomination et de rémunération** : absence de jeton

Aucune rémunération ou jeton de présence additionnel n'est versé aux Président et Vice-Président pour l'exercice de leur fonction au sein de SOCOFE. Leur rémunération est par ailleurs réduite en fonction des défauts de présence à l'ensemble des réunions des organes de gestion auxquelles ils sont tenus de participer. Elle est payée mensuellement.

Il est accordé au même administrateur un seul jeton de présence par jour, quels que soient la nature et le nombre de réunions auxquelles il a assisté.

Les frais de déplacement donnent lieu à intervention conformément à l'article 15 bis, 4° du décret du 12 février 2004 dans les formes et aux conditions fixées par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 18 décembre 2003 portant le Code de la fonction publique wallonne pour autant que la personne ne bénéficie pas d'un véhicule de fonction dès lors que celui-ci n'est pas assimilable à un véhicule personnel.

3. RÉMUNÉRATIONS ET MANDATS LIÉS A LA FONCTION

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOMS ET FONCTIONS	RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE 2021 (en €)	DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES	JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION	MANDATS DÉRIVÉS LIÉS A LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	TAUX DE PRÉSENCE AUX RÉUNIONS DU CA
COMPÈRE Julien Président du CA Président (jusqu'au 24/06/2021) puis membre du CS Membre du CNR Démission de l'ensemble des fonctions au 30/09/2021	18.650,88	Rémunération fixe annuelle	Voir politique de rémunération en point 2 ci-dessus	<ul style="list-style-type: none"> Vice-Président de PUBLIGAZ (jeton de présence « doublé » de 221,94 € rétrocedé à SOCOFE) (jusqu'au 30/09/2021) Administrateur de PUBLI-T (jeton de présence de 150 € rétrocedé à SOCOFE) (jusqu'au 30/09/2021) 	100 %
DONFUT Didier Vice-Président du CA Membre du CS	18.744,09	Rémunération fixe annuelle	Voir politique de rémunération en point 2 ci-dessus		100 %
BOUCHAT Olivier Administrateur Membre (jusqu'au 24/06/2021) puis Président du CS	1.754,09	Jetons de présence			100 %
CHANTEUX Jonathan Administrateur	1.754,09	Jetons de présence		Administrateur de PUBLIGAZ (jeton de présence de 221,94 €)	100 %
COLLARD Fabian Administrateur Président du CNR	1.314,48	Jetons de présence			75 %
DE SIMONE Stéphanie Administrateur	1.536,46	Jetons de présence			87,5 %
FRANSSEN François Administrateur	1.536,46 rétrocedés à BELFIUS	Jetons de présence			87,5 %
HANSEN Jean-Pierre Administrateur	1.092,50	Jetons de présence			62,5 %
HERRY Florence Administrateur Membre du CNR	1.536,46	Jetons de présence		Administrateur de PUBLI-T (jeton de présence de 150 €) (du 08/03/2021 au 30/09/2021)	87,5 %
HOUGARDY Carine Administrateur	1.536,46 rétrocedés à NETHYS	Jetons de présence			87,5 %
JEUNEHOMME Alain Administrateur Président du CAudit Membre du CS depuis le 24/06/2021	1.527,76	Jetons de présence		Administrateur de PUBLIPART (mandat gratuit) jusqu'au 08/11/2021	62,5 %
LALLEMAND Philippe Administrateur Membre du CS depuis le 24/06/2021	874,87 rétrocedés à ETHIAS	Jetons de présence			50 %
MOENS Renaud Administrateur Membre du CS depuis le 24/06/2021	1.754,09 rétrocedés à IGRETEC	Jetons de présence		Administrateur de PUBLIGAZ (jeton de présence de 221,94 €)	100 %
NUYTTENS Jean-François Administrateur	1.754,09	Jetons de présence		Administrateur de PUBLI-T (jeton de présence de 150 €)	100 %
PALMANS Alain Administrateur	1.536,46	Jetons de présence			87,5 %
PARMENTIER Jean-Paul Administrateur Membre du CAudit Démission de l'ensemble des fonctions au 30/11/2021	1.749,74 rétrocedés à ETHIASCO	Jetons de présence			87,5 %

NOMS ET FONCTIONS	RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE 2021 (en €)	DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES	JUSTIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION	MANDATS DÉRIVÉS LIÉS A LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE	TAUX DE PRÉSENCE AUX RÉUNIONS DU CA
PIETTE Josly Administrateur Membre du CS	Renonciation	Jetons de présence		<ul style="list-style-type: none"> Administrateur de PUBLIGAZ (jeton de présence de 221,94 € rétrocedé à SOCOFE) Administrateur de PUBLIPART (mandat gratuit) 	87,5 %
ROBERT Philippe Administrateur Membre du CAudit	2.189,35	Jetons de présence			100 %
VANDERIJST Olivier Administrateur Membre du CS	1.314,48 rétrocédés à SRIW	Jetons de présence			75 %
VAN DEN KERKHOVE Michaël Administrateur Membre du CNR	1.754,09	Jetons de présence			100 %
VERWILGHEN Benoît Administrateur Membre du CAudit Cooptation le 09/12/2021	221,98 rétrocédés à ETHIASCO	Jetons de présence			100 %
TOTAL	64.132,88				

CA : Conseil d'administration CS : Comité stratégique CAudit : Comité d'audit CNR : Comité de nomination et de rémunération

FONCTION DIRIGEANTE LOCALE

NOM ET FONCTION	RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE 2021 (en €)	DETAIL DE LA RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE (cf. commentaires ci-dessous)
BRÉBAN Jean-Marie Directeur général	240.501,23	<ul style="list-style-type: none"> Rémunération fixe : 223.394,93 € Plan de pension complémentaire à contribution définie : 15.438,46 € Chèques repas - part patronale : 1.547,84 € Chèques cadeaux : 120 €
MANDATS DÉRIVÉS LIÉS A LA FONCTION ET RÉMUNÉRATION ÉVENTUELLE		
<ul style="list-style-type: none"> Administrateur de PUBLIGAZ (jeton de présence de 221,94 € rétrocedé à SOCOFE) Administrateur de PUBLI-T (jeton de présence de 150 € rétrocedé à SOCOFE) Administrateur de C-POWER HOLDCO (10.000 €/an rétrocedés à SOCOFE) Administrateur de POWER@SEA (mandat gratuit) Représentant permanent de SOCOFE - administrateur d'OTARY (mandat gratuit) Représentant permanent de SOCOFE - administrateur d'OTARY BIS (mandat gratuit) Représentant permanent de SOCOFE - administrateur de RENTEL (mandat gratuit) Représentant permanent de SOCOFE - administrateur de SEAMADE (mandat gratuit) Représentant permanent de SOCOFE - administrateur de VENTIS (jusqu'au 01/04/2021) (jeton de présence de 500 € versé à SOCOFE) Administrateur de SPGE (depuis le 02/04/2021) (jeton de présence de 624,23 € rétrocedé à SOCOFE) Représentant permanent de SOCOFE - administrateur de SRIWE (jeton de présence de 500 € versé à SOCOFE) Administrateur de BOP (mandat gratuit) Représentant permanent de SOCOFE - administrateur d'ESTOR-LUX (mandat gratuit) Représentant permanent de SOCOFE - administrateur de C-POWER (mandat gratuit) Représentant permanent de SOCOFE - administrateur de NORTH SEA WAVE (mandat gratuit) 		

Plan de pension complémentaire du titulaire de la fonction dirigeante locale

Le Directeur général est couvert par une assurance groupe.

Il s'agit d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, dont les conditions ne sont pas identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel de l'entreprise.

Le montant dont il a bénéficié dans ce cadre sur l'année 2021 s'élève à 15.438,46 €.

En incluant ce montant dans la rémunération annuelle brute du Directeur général, celle-ci demeure en deçà des limites salariales fixées par l'annexe 4 du Code démocratie locale et de la décentralisation.

Commentaires

Conformément aux précisions fournies par le modèle de rapport annuel de rémunération en annexe de l'arrêté ministériel du 14 juin 2018, sont détaillées dans le tableau ci-dessus les composantes de la rémunération annuelle brute de la fonction dirigeante locale telle que définie à l'annexe 4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Ne sont donc pas précisés les avantages de toute nature découlant de l'utilisation privée d'outils de travail (téléphone portable, ordinateur portable et voiture mise à disposition) et les primes d'assurance responsabilité civile et soins de santé prises en charge par l'employeur.

Annexe 1

PRÉSENCES DES MEMBRES AUX RÉUNIONS DES ORGANES DE GESTION

P : présent

E : excusé

(€) : participation ayant donné lieu au paiement d'un jeton

(€+R) : participation ayant donné lieu au paiement d'un jeton qui a été rétrocédé

CONSEIL D'ADMINISTRATION	21/01	25/03	29/04	24/06	30/09	10/11	18/11	09/12
COMPÈRE Julien	P	P	P	P	P	-	-	-
DONFUT Didier	P	P	P	P	P	P	P	P
BOUCHAT Olivier	P (€)							
CHANTEUX Jonathan	P (€)							
COLLARD Fabian	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	E	E	P (€)	P (€)
DE SIMONE Stéphanie	P (€)	P (€)	E	P (€)				
FRANSSSEN François	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	E	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)
HANSEN Jean-Pierre	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	E	E	E	P (€)
HERRY Florence	P (€)	P (€)	P (€)	E	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)
HOUGARDY Carine	E	P (€+R)						
JEUNEHOMME Alain	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)	E	E	E	P (€)
LALLEMAND Philippe	E	P (€+R)	E	P (€+R)	P (€+R)	E	E	P (€+R)
MOENS Renaud	P (€+R)							
NUYTTENS Jean-François	P (€)							
PALMANS Alain	P (€)	P (€)	P (€)	E	P (€)	P (€)	P (€)	P (€)
PARMENTIER Jean-Paul	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	E	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	-
PIETTE Josly	P	P	P	P	P	P	P	E
ROBERT Philippe	P (€)							
VANDERIJST Olivier	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	P (€+R)	E	E	P (€+R)	P (€+R)
VAN DEN KERKHOVE Michaël	P (€)							
VERWILGHEN Benoît	-	-	-	-	-	-	-	P (€+R)

COMITÉ STRATÉGIQUE	18/02	09/06	26/08	14/10	09/11	TAUX DE PARTICIPATION
BOUCHAT Olivier	P	P	P	P	P	100 %
COMPÈRE Julien	P	P	P	-	-	100 %
DONFUT Didier	P	P	P	P	P	100 %
JEUNEHOMME Alain	-	-	E	P	E	33,3%
LALLEMAND Philippe	-	-	P	P	P	100 %
MOENS Renaud	-	-	P	P	P	100 %
PIETTE Josly	P	P	P	P	P	100 %
VANDERIJST Olivier	P	P	P	P	P	100 %

COMITÉ D'AUDIT	22/04	17/06	09/12	TAUX DE PARTICIPATION
JEUNEHOMME Alain	P (€)	P (€)	P	100 %
PARMENTIER Jean-Paul	P (€+R)	P (€+R)	-	100 %
ROBERT Philippe	P (€)	P (€)	P	100 %

COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION	16/02	18/03	27/09	29/11	8/12	TAUX DE PARTICIPATION
COLLARD Fabian	P	P	P	P	P	100 %
COMPERE Julien	P	P	P	-	-	100 %
HERRY Florence	P	P	P	P	P	100 %
VAN DEN KERKHOVE Michaël	P	P	P	P	P	100 %

Annexe 2

MONTANTS VERSÉS AUX PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT

PRÉSIDENT

MOIS	RÉMUNÉRATION BRUTE	JUSTIFICATION TAUX DE PRÉSENCE AUX RÉUNIONS
Janvier 2021	2.072,32 €	100 %
Février 2021	2.072,32 €	100 %
Mars 2021	2.072,32 €	100 %
Avril 2021	2.072,32 €	100 %
Mai 2021	2.072,32 €	100 %
Juin 2021	2.072,32 €	100 %
Juillet 2021	2.072,32 €	100 %
Août 2021	2.072,32 €	100 %
Septembre 2021	2.072,32 €	100 %
Octobre 2021	-	-
Novembre 2021	-	-
Décembre 2021	-	-

VICE-PRÉSIDENT

MOIS	RÉMUNÉRATION BRUTE	JUSTIFICATION TAUX DE PRÉSENCE AUX RÉUNIONS
Janvier 2021	1.554,24 €	100 %
Février 2021	1.554,24 €	100 %
Mars 2021	1.554,24 €	100 %
Avril 2021	1.554,24 €	100 %
Mai 2021	1.554,24 €	100 %
Juin 2021	1.554,24 €	100 %
Juillet 2021	1.554,24 €	100 %
Août 2021	1.554,24 €	100 %
Septembre 2021	1.554,24 €	100 %
Octobre 2021	1.585,31 €	100 %
Novembre 2021	1.585,31 €	100 %
Décembre 2021	1.585,31 €	100 %

Annexe 3

QUALIFICATION DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS

SUR PROPOSITION DE NETHYS		
DE SIMONE	Stéphanie	Personne non élue
HERRY	Florence	Personne non élue
HOUGARDY	Carine	Personne non élue
CHANTEUX	Jonathan	Personne non élue
HANSEN	Jean-Pierre	Personne non élue
PALMANS	Alain	Personne non élue
PIETTE	Josly	Personne non élue
SUR PROPOSITION DE NEB PARTICIPATIONS		
COMPERE	Julien	Mandat profession (jusqu'au 30/09/2021)
JEUNEHOMME	Alain	Mandat dérivé
LALLEMAND	Philippe	Mandat profession
SUR PROPOSITION DE CENEO		
BOUCHAT	Olivier	Personne non élue
COLLARD	Fabian	Personne non élue
NUYTTENS	Jean-François	Personne non élue
DONFUT	Didier	Personne non élue
MOENS	Renaud	Personne non élue
ROBERT	Philippe	Mandat dérivé
VAN DEN KERKHOVE	Michaël	Personne non élue
SUR PROPOSITION DE BELFIUS		
FRANSSEN	François	Mandat profession
SUR PROPOSITION D'ETHIASCO		
PARMENTIER	Jean-Paul	Mandat profession (jusqu'au 30/11/2021)
VERWILGHEN	Benoit	Mandat profession (à partir du 09/12/2021)
SUR PROPOSITION DE SRIW		
VANDERIJST	Olivier	Mandat profession

Annexe 4

MANDATS EXERCÉS AU SEIN DES SOCIÉTÉS PARTICIPÉES

MANDATS DIRECTS

SOCIÉTÉS		CONSEILS D'ADMINISTRATION
PUBLIGAZ	J. COMPERE, Vice-Président (jusqu'au 30/09/2021) J.-M. BRÉBAN J. CHANTEUX S. HUMBLET J.M. JVAUX C. MAZZA R. MOENS J. PIETTE	Jeton de présence de 221,94 €, doublé pour le Vice-Président Rétrocession à SOCOFE de J.-M. BRÉBAN, J. COMPERE et J. PIETTE
PUBLI-T	D. OFFERGELD, Vice-Présidente (à partir du 25/10/2021) O. BONTEMS J.-M. BRÉBAN J. COMPERE (jusqu'au 30/09/2021) H. DE BEER DE LAER F. HERRY (du 8/03/2021 au 30/09/2021) PH. KNAEPEN M. MULLENS J.F. NUYTENS	Jeton de présence de 150 €, doublé pour la Vice-Présidente Rétrocession à SOCOFE de J.-M. BRÉBAN, J. COMPERE et D. OFFERGELD
PUBLIPART	J. PIETTE	Mandat gratuit
C-POWER HOLDCO	J.-M. BRÉBAN	10.000 € par an - Rétrocession à SOCOFE
POWER@SEA	J.-M. BRÉBAN	Mandat gratuit
OTARY	J.-M. BRÉBAN, représentant permanent de SOCOFE	Mandat gratuit
OTARY BIS	J.-M. BRÉBAN, représentant permanent de SOCOFE	Mandat gratuit
RENTEL	J.-M. BRÉBAN, représentant permanent de SOCOFE	Mandat gratuit
VENTIS	J.-M. BRÉBAN, représentant permanent de SOCOFE (jusqu'au 01/04/2021)	Jeton de présence de 500 € Paiement à SOCOFE
SPGE	J.-M. BRÉBAN (depuis le 02/04/2021)	Jeton de présence de 624,23 € Rétrocession à SOCOFE
SRIW ENVIRONNEMENT	J.-M. BRÉBAN, représentant permanent de SOCOFE M. DORMANN (depuis le 20/07/2021)	Jeton de présence 500 € - Paiement à SOCOFE Jeton de présence de 500 € - Rétrocession à SOCOFE
BOP	J.-M. BRÉBAN	Mandat gratuit
ESTOR-LUX	J.-M. BRÉBAN, représentant permanent de SOCOFE	Mandat gratuit

MANDATS INDIRECTS

SOCIÉTÉS		CONSEILS D'ADMINISTRATION
C-POWER	J.-M. BRÉBAN, représentant permanent de SOCOFE	Mandat gratuit
NORTH SEA WAVE	J.-M. BRÉBAN, représentant permanent de SOCOFE	Mandat gratuit
SEAMADE	J.-M. BRÉBAN, représentant permanent de SOCOFE	Mandat gratuit

SOCOFE

À l'affût du futur.

Avenue Maurice Destenay, 13/2
4000 Liège
04 223 80 11
info@socofe.be
www.socofe.be
0472.085.439 (RPM Liège)